Bulletin des séances du Grand Conseil

du Canton de Vaud

N° 155

Séance du mardi 28 juin 2016

Présidence de Mme Roxanne Meyer Keller, présidente

TEXTE PROVISOIRE

Sommaire

SOMMAIRE **1**

DÉPÔTS DU 28 JUIN 2016 ..... **5**

INTERPELLATIONS 5
PÉTITIONS 5
QUESTIONS 5

COMMUNICATION DU 28 JUIN 2016 ..... **7**

SALUTATIONS – DÉLÉGATION DE LA COMMUNE DE PUIDOUX 7

INTERPELLATION MIREILLE AUBERT AU NOM DE LA COMMISSION DES VISITEURS DU GRAND CONSEIL – CE N'EST PAS LEUR SENTENCE, ET POURTANT C'EST LEUR PEINE (16_INT_537) **7**

TEXTE DÉPOSÉ 7
DÉVELOPPEMENT 8

INTERPELLATION JEAN-LUC CHOLLET – LE TOIT DU PARLEMENT AURAIT-IL ÉPUISÉ LA FORÊT VAUDOISE ? (16_INT_531) **8**

TEXTE DÉPOSÉ 8
DÉVELOPPEMENT 8

RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL ET PRESTATION DE SERMENT DE M. JEAN-RÉMY CHEVALLEY, NOUVEAU DÉPUTÉ (GC 199) **9**

RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL 9
DÉCISION DU GRAND CONSEIL APRÈS RAPPORT DU BUREAU 9

EXPOSÉ DES MOTIFS ET PROJET DE DÉCRET ACCORDANT AU CONSEIL D'ETAT UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 5'350'000.- POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE D'ENVIRON 28'000 M2 À ROMANEL-SUR-LAUSANNE, ET L'AUTORISANT À ACCORDER SOUS CONDITIONS À LA COMMUNE DE LAUSANNE UN DROIT D'EMPTION SUR UNE FRACTION D'ENVIRON 8'100 M2 DU BIEN-FONDS N° 2'568 DE LAUSANNE (273) **9**

DEUXIÈME DÉBAT 9

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE CONTRÔLER LES COMPTES DE L'ETAT DE VAUD POUR L'ANNÉE 2015 (GC 194) 11

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES 11
DÉCISION DU GRAND CONSEIL APRÈS RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES 11

RESOLUTION STEPHANE REZSO ET CONSORTS – POUR RACCROCHER LE WAGON DU TRAM T1 DE LA 2E ETAPE A LA 1ERE ETAPE ! (16_RES_033) 19

TEXTE DEPOSE 19
DEVELOPPEMENT 20

ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) DU GRAND CONSEIL 2016 – 2017 (GC 195) 22

INTERPELLATION CHRISTIANE JAQUET-BERGER – L'OFFICE CANTONAL DES CURATELLES ET TUTELLES PROFESSIONNELLES (OCTP) EST-IL EN MESURE DE REPONDRE AUX DEFIS QU'IL AFFRONTE ? (16_INT_533) .. 23

TEXTE DEPOSE 23
DEVELOPPEMENT 24

INTERPELLATION CLAIRE RICHARD ET CONSORTS – QUELLE TRANSPARENCE LORS D'UNE DECOUVERTE ARCHEOLOGIQUE, BIEN COMMUN ET PUBLIC PAR EXCELLENCE ? (16_INT_534) 24

TEXTE DEPOSE 24
DEVELOPPEMENT 25

INTERPELLATION PHILIPPE KRIEG – PLAQUES D'IMMATRICULATION DE VEHICULES ETRANGERS CIRCULANT EN SUISSE : QUEL CONTROLE ? (16_INT_535) 25

TEXTE DEPOSE 25
DEVELOPPEMENT 26

INTERPELLATION VALERIE SCHWAAR ET CONSORTS – PRESERVATION DES SURFACES D'ASSOLEMENT (SDA) : « MANGE SELON LA HAUTEUR DE TON SAC A PROVISIONS, MARCHE SELON LA LARGEUR DE TON PAS » (PROVERBE TIBETAIN) (16_INT_536) 26

TEXTE DEPOSE 26
DEVELOPPEMENT 27

INTERPELLATION GRAZIELLA SCHALLER ET CONSORTS – POUR SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE NOS ENFANTS DANS NOTRE SOCIETE NUMERIQUE, DONNONS-LEUR LES OUTILS APPROPRIES ! (16_INT_538) 28

TEXTE DÉPOSÉ 28
DEVELOPPEMENT 29

ELECTION DE LA PREMIERE VICE-PRESIDENTE 2016 – 2017 (GC 196) 29

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT A L'INTERPELLATION JULIEN CUEREL – SCL : UN SERVICE EN VOIE DE DISPARITION ? (16_INT_473) 30

DEBAT 30

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT A L'INTERPELLATION CLAUDE-ALAIN VOIBLET – QUELLE EST LA POLITIQUE ACTUELLE DE COMMUNICATION DE LA POLICE CANTONALE VAUDOISE CONCERNANT LES DELITS COMMIS PAR LES MIGRANTS, EN PARTICULIER LORS DE VIOLS OU TENTATIVES DE VIOLS, AINSI QUE LORS DE L'ANNONCE D'AUTRES DELITS GRAVES ? (16_INT_471) 31

DEBAT 31

INTERPELLATION CELINE EHRWEIN NIHAN – SORTIE DE ROUTE AU SERVICE DES AUTOMOBILES ? (16_INT_529) 31

TEXTE DEPOSE 31
DEVELOPPEMENT 32

INITIATIVE ALIETTE REY-MARION ET CONSORTS – CIRCULATION ROUTIÈRE, SIGNE DE LA MAIN (16_INI_019) 32

TEXTE DÉPOSÉ 32

TEXTE PROVISOIRE

DÉVELOPPEMENT 33

ELECTION DU DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT 2016-2017 (GC 197) 36

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL SUR LA MOTION VALÉRIE SCHWAAR ET CONSORTS POUR UN FONDS CANTONAL POUR L'ASSAINISSEMENT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX (RI09_MOT_089) 38

PRÉAVIS DU BUREAU DU GRAND CONSEIL 38
DÉCISION DU GRAND CONSEIL APRÈS PRÉAVIS DU BUREAU 38

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT À L'INTERPELLATION YVES FERRARI ET CONSORT – PROCÉDURE DE DÉSAFFECTATION DE LA CENTRALE DE MÜHLEBERG : LE DÉBUT DE LA FIN ? (16_INT_467) 39

DÉBAT 39

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU, EN REMPLACEMENT DE MME ROXANNE MEYER KELLER, DÉMISSIONNAIRE (GC 198) 42

POSTULAT FABIENNE FREYMOND CANTONE ET CONSORTS AUX CONSEILS D'ETAT VAUDOIS, GENEVOIS ET VALAISAN : POUR ENGAGER UNE RÉFLEXION COORDONNÉE POUR UNE MEILLEURE CONCILIATION ENTRE LES ACTIVITÉS ET INFRASTRUCTURES NAUTIQUES ET LES MILIEUX NATURELS DU LAC LÉMAN (15_POS_151) 43

RAPPORT DE LA COMMISSION 43
DÉCISION DU GRAND CONSEIL APRÈS RAPPORT DE LA COMMISSION 44

INTERPELLATION MANUEL DONZÉ – TEMPS D'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE, LES PARTICULARITÉS DU CANTON DE VAUD : BEAUCOUP D'HEURES EN 3P ET MOINS EN 11P, EN COMPARAISON CANTONALE (16_INT_532) 46

TEXTE DÉPOSÉ 46
DÉVELOPPEMENT 47

CÉRÉMONIE DE PASSATION DES POUVOIRS 48

DISCOURS DE MME ROXANNE MEYER KELLER, PRÉSIDENTE SORTANT DE CHARGE 48
DISCOURS DE M. GRÉGORY DEVAUD, NOUVEAU PRÉSIDENT 50

TEXTE PROVISOIRE

La séance est ouverte à 10 h 30.

Séance du matin

Sont présent-e-s : Mmes et MM. Jacques Ansermet, Claire Attinger Doepper, Mireille Aubert, Laurent Ballif, Samuel Bendahan, Alexandre Berthoud, Jean-Luc Bezençon, Mathieu Blanc, Guy-Philippe Bolay, Dominique-Richard Bonny, Marc-André Bory, Alain Bovay, Marc-Olivier Buffat, Sonya Butera, Jean-François Cachin, Gloria Capt, Albert Chapalay, Laurent Chappuis, Amélie Cherbuin, Alberto Cherubini, Christine Chevalley, Jean-Rémy Chevalley, Jean-Luc Chollet, Jérôme Christen, Dominique-Ella Christin, François Clément, Philippe Clivaz, Michel Collet, Philippe Cornamusaz, Régis Courdesse, Gérald Cretegny, Laurence Cretegny, Nicolas Croci-Torti, Brigitte Crottaz, Julien Cuérel, Martial de Montmollin, François Debluë, Anne Décosterd, Alexandre Démétriadès, Michel Desmeules, Fabienne Despot, Grégory Devaud, Jean-Michel Dolivo, Manuel Donzé, Philippe Ducommun, Aline Dupontet, José Durussel, Ginette Duvoisin, Julien Eggenberger, Céline Ehrwein Nihan, Olivier Epars, Yves Ferrari, Isabelle Freymond , Fabienne Freymond Cantone, Hugues Gander, Jean-Marc Genton, Philippe Germain, Nicolas Glauser, Olivier Golaz, Pierre Grandjean, Philippe Grobéty, Pierre Guignard, Jacques Haldy, Véronique Hurni, Valérie Induni, Jessica Jaccoud, Christiane Jaquet-Berger, Rémy Jaquier, Philippe Jobin, Susanne Jungclaus Delarze, Hans Rudolf Kappeler, Vincent Keller, Olivier Kernen, Philippe Krieg, Christian Kunze, Catherine Labouchère, Lena Lio, Christelle Luisier Brodard, Denis-Olivier Maillefer, Pascale Manzini, Axel Marion, Josée

Martin, Nicolas Mattenberger, Claude Matter, Olivier Mayor, Daniel Meienberger, Martine Meldem, Serge Melly, Roxanne Meyer Keller, Laurent Miéville, Michel Miéville, Gérard Mojon, Stéphane Montangero, Michele Mossi, Maurice Neyroud, Jean-Marc Nicolet, Marc Oran, Yvan Pahud, Anne Papilloud, Pierre-André Pernoud, Jacques Perrin, Jean-Yves Pidoux, Cédric Pillonel, Delphine Probst-Haessig, Philippe Randin, Pierre-Yves Rapaz, Michel Rau, Yves Ravenel, Michel Renaud, Aliette Rey-Marion, Stéphane Rezso, Claire Richard, Werner Riesen, Nicolas Rochat Fernandez, Myriam Romano-Malagrifa, Catherine Roulet, Pierrette Roulet-Grin, Denis Rubattel, Daniel Ruch, Alexandre Rydlo, Graziella Schaller, Carole Schelker, Valérie Schwaar, Claude Schwab, Jean-Marc Sordet, Felix Stürner, Jean-Marie Surer, Muriel Thalmann, Jean-François Thuillard, Oscar Tosato, Maurice Treboux, Daniel Trolliet, Jean Tschopp, Filip Uffer, Vassilis Venizelos, Pierre Volet, Annick Vuarnoz, Philippe Vuillemin, Andreas Wüthrich, Claudine Wyssa, Eric Züger. (141)

Sont absent-e-s : 9 député-e-s.

Dont excusé-e-s : Mmes et MM. Fabien Deillon, Raphaël Mahaim, Philippe Modoux, Eric Sonnay, Claude-Alain Voiblet. (5)

Séance de l'après-midi

Sont présent-e-s : Mmes et MM. Jacques Ansermet, Claire Attinger Doepper, Mireille Aubert, Laurent Ballif, Samuel Bendahan, Alexandre Berthoud, Jean-Luc Bezençon, Mathieu Blanc, Guy-Philippe Bolay, Dominique-Richard Bonny, Marc-André Bory, Marc-Olivier Buffat, Sonya Butera, Jean-François Cachin, Gloria Capt, Albert Chapalay, Laurent Chappuis, Amélie Cherbuin, Alberto Cherubini, Christine Chevalley, Jean-Rémy Chevalley, Jean-Luc Chollet, Jérôme Christen, Dominique-Ella Christin, François Clément, Philippe Clivaz, Michel Collet, Philippe Cornamusaz, Régis Courdesse, Gérald Cretegny, Nicolas Croci-Torti, Brigitte Crottaz, Julien Cuérel, Martial de Montmollin, François Debluë, Anne Décosterd, Alexandre Démétriadès, Michel Desmeules, Fabienne Despot, Grégory Devaud, Jean-Michel Dolivo, Manuel Donzé, Philippe Ducommun, Aline Dupontet, José Durussel, Ginette Duvoisin, Julien Eggenberger, Céline Ehrwein Nihan, Olivier Epars, Yves Ferrari, Isabelle Freymond , Fabienne Freymond Cantone, Hugues Gander, Jean-Marc Genton, Philippe Germain, Nicolas Glauser, Olivier Golaz, Pierre Grandjean, Philippe Grobéty, Pierre Guignard, Jacques Haldy, Véronique Hurni, Valérie Induni, Jessica Jaccoud, Christiane Jaquet-Berger, Rémy Jaquier, Philippe Jobin, Susanne Jungclaus Delarze, Hans Rudolf Kappeler, Vincent Keller, Olivier Kernen, Philippe Krieg, Christian Kunze, Catherine Labouchère, Lena Lio, Denis-Olivier Maillefer, Pascale Manzini, Axel Marion, Josée Martin, Nicolas Mattenberger, Claude Matter, Olivier Mayor, Daniel Meienberger, Martine Meldem, Serge Melly, Roxanne Meyer Keller, Laurent Miéville, Michel Miéville, Philippe Modoux, Gérard Mojon, Stéphane Montangero, Michele Mossi, Maurice Neyroud, Jean-Marc Nicolet, Marc Oran, Yvan Pahud, Anne Papilloud, Pierre-André Pernoud, Jacques Perrin, Jean-Yves Pidoux, Cédric Pillonel, Delphine Probst-Haessig, Pierre-Yves Rapaz, Michel Rau, Yves Ravenel, Michel Renaud, Aliette Rey-Marion, Stéphane Rezso, Claire Richard, Werner Riesen, Nicolas Rochat Fernandez, Myriam Romano-Malagrifa, Catherine Roulet, Pierrette Roulet-Grin, Denis Rubattel, Daniel Ruch, Alexandre Rydlo, Graziella Schaller, Carole Schelker, Valérie Schwaar, Claude Schwab, Eric Sonnay, Jean-Marc Sordet, Jean-Marie Surer, Muriel Thalmann, Jean-François Thuillard, Oscar Tosato, Maurice Treboux, Daniel Trolliet, Jean Tschopp, Filip Uffer, Vassilis Venizelos, Pierre Volet, Annick Vuarnoz, Philippe Vuillemin, Andreas Wüthrich, Claudine Wyssa, Eric Züger. (138)

Sont absent-e-s : 12 député-e-s.

Dont excusé-e-s : Mmes et MM. Laurence Cretegny, Christelle Luisier Brodard, Alain Bovay, Fabien Deillon, Raphaël Mahaim, Felix Stürner, Claude-Alain Voiblet. (8)

TEXTE PROVISOIRE

Dépôts du 28 juin 2016

Interpellations

En vertu de l'article 116 de la Loi sur le Grand Conseil, les interpellations suivantes ont été déposées :

1. Interpellation Aline Dupontet et consorts – Mort annoncée de l'aide financière fédérale aux services de consultation (art.15 LEg), quelles conséquences pour le canton de Vaud ? (16_INT_539)
2. Interpellation Denis Rubattel – La naturalisation ne doit pas être qu'un acte administratif ! (16_INT_540)
3. Interpellation Jérôme Christen et consorts – Transition entre l'école et la vie professionnelle : quo vadis ? (16_INT_541)
4. Interpellation Dominique-Ella Christin et consorts – Horaires scolaires permettant d'organiser un service différencié à la pause de midi afin de doubler la capacité d'accueil parascolaire et de soulager les finances communales : quelles garanties ? (16_INT_542)
5. Interpellation Julien Eggenberger et consorts – Quels développements pour les infrastructures sportives d'importance cantonale ? (16_INT_543)

Ces interpellations seront développées ultérieurement.

Pétitions

En vertu de l'article 105 de la Loi sur le Grand Conseil, les pétitions suivantes ont été déposées :

1. Pétition en faveur de Mme H. K. (16_PET_057)
2. Pétition : Sauvons la forêt du Flon. Rampe Vigie-Gonin, non merci. (16_PET_058)

Ces pétitions sont transmises au Bureau pour examen, conformément à l'article 106, alinéa 2, de la Loi sur le Grand Conseil.

Questions

En vertu de l'article 113 de la Loi sur le Grand Conseil, les questions suivantes a ont été déposées :

1. Simple question Martine Meldem – Stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2020, où en sommes-nous ? (16_QUE_051)

   « Lors de l'acceptation de la stratégie cantonale de promotion du vélo voté en 2010, Vaud était le canton où le vélo était le moins utilisé pour les trajets quotidiens.

   Six ans plus tard, nous voyons de nombreux projets dans les agglomérations en faveur du vélo, mais ne trouvons pas d'informations chiffrées qui nous permettent de suivre l'évolution de la mise en œuvre de ladite stratégie.

   Aussi, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat où en est la mise en œuvre de la stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2020 ? L'Etat dispose-t-il de données chiffrées à ce sujet ? »

2. Simple question Alexandre Rydlo – En tant qu'actionnaire majoritaire de la BCV, le Conseil d'Etat peut-il garantir que les taux d'intérêts de la BCV pour les comptes courants et d'épargne des citoyens modestes ne tomberont pas à des valeurs négatives ? (16_QUE_052)

   « Depuis la crise financière mondiale de 2008, suivie de nombreuses incertitudes politiques et économiques en lien avec la situation géostratégique mondiale et les déboires budgétaires de certains pays, notamment la Grèce ou le Portugal pour ce qui est de l'Europe, on assiste à une diminution régulière et conséquente des taux d'intérêt.

   Cette baisse des taux d'intérêt est principalement la conséquence de la diminution des investissements en raison justement de ces incertitudes politiques et économiques mondiales, et donc d'un repli vers l'épargne ou les métaux précieux.

TEXTE PROVISOIRE

Pour faire repartir les investissements, les banques centrales ont donc régulièrement diminué leur taux directeur, et on se trouve aujourd'hui dans une situation économique avec des taux historiquement bas ou nuls, voire même négatifs.

De fait, aujourd'hui, emprunter de l'argent n'a jamais été aussi bon marché. Certaines banques paient même pour qu'on leur emprunte de l'argent.

Corollaire de ce phénomène, déposer son argent sur un compte à la banque ne rapporte presque plus rien, voire peut coûter de l'argent en raison des potentiels taux d'intérêt négatifs.

Si, en l'état de la situation économique mondiale, faire payer un loyer de l'argent à des personnes, entreprises ou institutions qui ont les moyens peut apparaitre normal pour forcer ces clients à investir de l'argent plutôt que de le laisser dormir sur un compte, il apparait pour le moins déplacé de faire de même pour les citoyens modestes qui, une fois qu'ils ont payé leurs factures à la fin du mois, ne disposent de plus beaucoup d'argent à économiser.

Pour les citoyens modestes, la garantie de pouvoir disposer d'un compte courant sans frais avec, au pire, un taux d'intérêt nul pour pouvoir recevoir son salaire et procéder à des opérations financières, en majorité payer ses factures, semble relever du minimum acceptable pour la vie de tous les jours.

Or, si nous nous trouvions déjà en période d'incertitudes économiques, la décision du peuple britannique de sortir de l'Union européenne à l'occasion du référendum du 23 juin 2016, dit « Brexit », nous a fait entrer dans une période d'instabilité économique dans laquelle les taux d'intérêt devraient encore plus tendre vers des taux négatifs.

Aussi je pose la question suivante au Conseil d'Etat : en tarit qu'actionnaire majoritaire de la Banque cantonale vaudoise (BCV), le Conseil d'Etat peut-il garantir que les taux d'intérêt de la BCV pour les comptes courants et d'épargne des citoyens modestes ne tomberont pas à des valeurs négatives ?

Merci de nous renseigner ! »

3. Simple question Alexandre Rydlo – Pourquoi y a-t-il toujours des différences de marquage entre la police cantonale et les polices communales ? (16_QUE_053)

« Le 27.09.2009, le peuple vaudois refusait l'initiative populaire cantonale « Pour une police unifiée et plus efficace », dite Initiative d'Artagnan. Ce faisant, le peuple vaudois ouvrait la voie à la mise en place du principe d'une Police coordonnée.

Basée sur la Convention cantonale sur la réforme de l'organisation policière passée entre le canton et les communes, la Loi sur l'organisation policière vaudoise entrait en vigueur au 01.01.2012 et, avec elle, naissait la Police coordonnée sous la forme de l'existence en parallèle d'une Police cantonale et de plusieurs Polices communales et/ou intercommunales avec les mêmes prérogatives policières, les prérogatives de police judiciaire étant réservées.

A l'époque des discussions sur cette réforme policière, un des éléments mis en avant par les promoteurs de la Police coordonnée, le Conseil d'Etat en premier, était le gommage des différences entre les policiers communaux et les policiers cantonaux, cela tant dans les prérogatives policières que dans les statuts (y compris les salaires), le matériel et l'accès aux bases de données, l'idée étant d'uniformiser au maximum les unités de police vaudoises.

Or, aujourd'hui, on constate encore et toujours des différences de marquage entre Police cantonale et Polices communales, une des plus marquantes étant celle sur l'uniforme. Sur les uniformes des unités de gendarmerie, on peut ainsi lire la mention « Gendarmerie » tandis que sur les uniformes des Polices communales, c'est la mention « Police » qui est apposée. Il en va de même pour les indications sur les véhicules et les panneaux signalant un poste.

Aussi je pose la question suivante au Conseil d'Etat :

Pourquoi y a-t-il toujours des différences de marquage entre la Police cantonale et les Polices communales, notamment sur les uniformes, sur les véhicules et sur les panneaux ?

TEXTE PROVISOIRE

Par ailleurs, il serait intéressant d'entendre le Conseil d'Etat sur la question plus générale de l'uniformisation des unités de police vaudoises, notamment sur la question des statuts. A noter enfin, qu'il serait peut-être bienvenu de mettre à jour le site de la réforme policière vaudoise http://www.reformepolice.ch/ ou, à défaut, de le mettre hors service.

Merci de nous renseigner ! »

Ces questions sont transmises au Conseil d'Etat.

Communication du 28 juin 2016

Salutations – Délégation de la commune de Puidoux

La présidente : — Je salue les représentants de la commune de Puidoux et je vous invite à les applaudir. *(Applaudissements).*

Interpellation Mireille Aubert au nom de la Commission des visiteurs du Grand Conseil – Ce n'est pas leur sentence, et pourtant c'est leur peine (16_INT_537)

Texte déposé

La fondation à but non lucratif Relais enfants parents romands (REPR) soutient, depuis bientôt 4 ans, les familles et les enfants de détenus en Suisse romande. Ses activités d'accompagnement et de soutien se sont implantées dans les cantons de Genève, Fribourg, Neuchâtel et Vaud à la satisfaction des Services pénitentiaires, des familles et des enfants, souvent démunis devant l'incarcération d'un des leurs.

Dans le canton de Vaud, les équipes du REPR ont effectué, en 2015, 110 entretiens avec des parents, des enfants et des professionnels, dans les prisons et à l'extérieur.

Cinq cent septante-neuf personnes ont été transportées dans la navette Chavornay-Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO) — éloignés de 8 km de la gare — par une route dangereuse et sans trottoir.

Quarante enfants ont bénéficié d'un accompagnement individuel en détention dans des conditions mieux adaptées au maintien d'un lien affectif.

REPR mène ses projets grâce à 387 bénévoles et au soutien financier de quelques communes, de dons privés et d'entreprises, d'organisations de soutien et de la Fondation Drosos, qui s'achève cette année. Aucune participation étatique pour une action reconnue essentielle dans la perspective du maintien filial et de la réinsertion, qui est le but de toute détention.

Le canton de Genève accorde une subvention de 171'000 francs à REPR.

En août 2014, la fondation a déposé un dossier demandant au canton de Vaud de la soutenir. La réponse se fait attendre et il manque 80'000 francs au REPR pour terminer l'année 2016. Si rien ne se passe, cet automne, il faudra mettre la clé sous le paillasson.

La Commission permanente des visiteurs du Grand Conseil (CPVGC) a l'honneur d'interpeller le Conseil d'Etat en lui posant les questions suivantes.

1. Le Conseil d'Etat estime-t-il que l'action du REPR est nécessaire ?

OVISOIRE

2. Envisage-t-il de soutenir financièrement cette fondation ?
3. Une participation rapide évitant ainsi la disparition du REPR, est-elle possible ?

La CPVGC remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat et espère que le REPR pourra poursuivre ses activités auprès des familles et des enfants des personnes détenues.

Ne souhaite pas développer.

(Signé) Mireille Aubert

Développement

L'auteure n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Interpellation Jean-Luc Chollet – Le toit du Parlement aurait-il épuisé la forêt vaudoise ? (16_INT_531)

Texte déposé

Dans quelques mois sera inauguré un bâtiment emblématique pour nos institutions : notre nouveau parlement. Celui-ci donne la place qui lui revient à un matériau noble, indigène et renouvelable : le bois.

La population et ses autorités s'en félicitent.

Poursuivant sur cette lancée, les communes de Lausanne Région, le canton et la Confédération, maîtres d'œuvre à des degrés divers, voyaient s'ouvrir devant elles une voie royale pour conforter le retour du bois dans une construction à très fort potentiel symbolique : le futur centre sportif de Malley.

Quoi de plus beau que la courbe majestueuse d'une charpente en lamellé-collé comme réceptacle de l'enthousiasme sportif de toute une région ?

Eh bien non, il semble hélas acquis que le patriotisme architectural qui prévalut à l'édification du parlement ne se renouvellera pas à Malley et que nous serons coiffés d'un triste ciel minéral et métallique.

Dès lors, trois questions viennent à l'esprit :

– La filière bois serait-elle asséchée à ce point dans nos forêts qu'il n'y ait plus la matière nécessaire ?
– Ou, plus grave, le bois aurait-il été écarté du cahier des charges délibérément, voire par omission ?
– Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il d'intégrer davantage le bois dans les constructions publiques ou qu'il subventionne ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Ne souhaite pas développer.

(Signé) Jean-Luc Chollet

Développement

L'auteur n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Rapport du Bureau du Grand Conseil et prestation de serment de M. Jean-Rémy Chevalley, nouveau député (GC 199)

Rapport du Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 16 juin 2016 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'une collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, alinéa 1 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement de Lavaux-Oron, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. Jean-Rémy CHEVALLEY, né le 9 janvier 1959, originaire de Rivaz (VD), agriculteur de profession, domicilié chemin de la Buritaz 3, 1070 Puidoux, qui remplace, au sein du groupe PLR, Mme Christa Calpini, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Roxanne Meyer Keller, Présidente, Rémy Jaquier, Martine Meldem, Yves Ravenel et Michel Renaud, membres, et du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 16 juin 2016.

Le rapporteur :
(Signé) Grégory Devaud

Décision du Grand Conseil après rapport du Bureau

M. Grégory Devaud, rapporteur, donne lecture du rapport du Bureau.

La discussion n'est pas utilisée.

Les conclusions du Bureau sont adoptées à l'unanimité.

M. Jean-Rémy Chevalley est introduit dans la salle et prête serment selon le cérémonial d'usage. *(L'assemblée et le public de la tribune se lèvent.)*

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 5'350'000.- pour l'acquisition d'une parcelle d'environ 28'000 m2 à Romanel-sur-Lausanne, et l'autorisant à accorder sous conditions à la Commune de Lausanne un droit d'emption sur une fraction d'environ 8'100 m2 du bien-fonds n° 2'568 de Lausanne (273)

Deuxième débat

Mme Jessica Jaccoud (SOC), rapportrice : — La semaine passée, nous avons eu l'occasion de traiter ce point en premier débat et vous avez accepté à une large majorité l'entrée en matière ainsi que l'ensemble des articles du projet de décret. Je ne puis que vous encourager à en faire de même aujourd'hui.

Il est passé à la discussion du projet de décret, article par article, en deuxième débat.

TEXTE PR

Les articles 1 à 3 sont adoptés tel qu'admis en premier débat.

Art. 4. —

M. Yves Ravenel (UDC) : — La semaine dernière, le conseiller d'Etat nous a signalé que des syndics ainsi que des municipaux-députés étaient frustrés par cette absence de compensation. J'annonce mes intérêts : je fais partie de cette dernière catégorie. En effet, bien que l'on puisse soutenir ce projet, on peut toutefois s'interroger sur cette problématique, car toutes les communes se trouvent face à l'ambiguïté des doubles compensations.

Bien que l'on sorte de la période transitoire et que l'on parle de réserves SDA, on passe outre toutes ces compensations. A ce stade et avant de forger mon opinion finale, notre conseiller d'Etat pourrait-il nous fournir quelques informations plus précises, notamment sur ces démarches de compensation ? En tant que municipal, je m'intéresse à ce processus et je serai ravi de l'utiliser dans ma commune ayant également des projets en cours.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — L'objet se régularisera après le moratoire, raison pour laquelle l'Etat se réserve cette logique post-moratoire. Dans l'intervalle — c'est le problème que Mme de Quattro vous a déjà signalé à plusieurs reprises — il faut lever le moratoire pour les communes ayant pris du retard ou ayant connu des blocages. Or pour le SAN, la situation est différente puisque l'on sort de cette période. Actuellement, les communes peuvent compenser entre elles ou au travers d'une logique partenariale.

Je partage vos inquiétudes qui sont également celles des communes. Le plus simple est que l'on puisse lever le plus rapidement le moratoire et, durant l'été, il est fort probable qu'une consultation ait lieu. Nous espérons ainsi être prêts en automne avec un projet final pouvant lever le moratoire déjà en 2017.

M. Yves Ravenel (UDC) : — Je vous remercie pour votre réponse concernant le moratoire ; vous n'avez toutefois pas répondu à la question concernant les SDA. Qu'en est-il ? Y a-t-il un ordre de priorité cantonale ? Nous avons entendu dire que ces réserves fondaient comme neige au soleil, nous sommes donc étonnés d'apprendre qu'il en reste. Puis-je obtenir des éclaircissements sur les SDA ?

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Le Conseil d'Etat a déjà donné l'information à votre collègue : nous examinons l'opportunité non pas d'augmenter massivement les SDA, mais de trouver des solutions afin de favoriser une cohérence entre les besoins de développement du territoire vaudois dans son ensemble et les SDA inventoriés. Le département de notre collègue travaille dans le but d'optimiser le total. On a débattu de ce dossier il y a encore quelques jours et je ne peux pas vous en dire plus. Lors de sa future conférence de presse qui aura lieu à la rentrée et qui concernera le projet dans sa globalité, ma collègue vous parlera du renforcement et de l'utilisation des SDA.

L'article 4 est adopté tel qu'admis en premier débat.

L'article 5 est la formule d'exécution.

Le projet de décret est adopté en deuxième débat.

La discussion générale est ouverte.

M. José Durussel (UDC) : — Je faisais partie de cette commission et j'aimerais rappeler que cet exposé des motifs correspond à un projet d'avenir pour la région du Grand Lausanne. Les discussions se sont concentrées sur la problématique de la zone de cette parcelle ainsi que sur son prix. Bien que ce projet sorte de la période transitoire, qu'il bénéficie de simplifications et que la compensation pour les SDA intervienne par le quota du SDT — vu la situation des communes, on peut comprendre qu'il fâche nos syndics et municipaux — il est adapté à l'évolution des activités du SAN. Je vous recommande donc de l'adopter définitivement.

La discussion est close.

La présidente : — Suite à une erreur technique, je suspends la séance.

(La séance est interrompue quelques minutes).

TEXTE PROVISOIRE

Le projet de décret est adopté définitivement par 107 voix contre 5 et 6 abstentions.

Rapport de la Commission des finances chargée de contrôler les comptes de l'Etat de Vaud pour l'année 2015 (GC 194)

Rapport de la Commission des finances

(Voir annexe en fin de séance.)

Décision du Grand Conseil après rapport de la Commission des finances

La présidente : — Permettez-moi de vous rappeler la procédure d'examen des comptes, selon l'article 42, alinéa 3, du Règlement d'application de la Loi sur le Grand Conseil (RLGC) : « Le Grand Conseil se prononce sur les comptes de l'année précédente avant le 30 juin. Il traite des réponses du Conseil d'Etat aux observations de la Commission des finances avant le 30 septembre. » Je vous donnerai la parole dans l'ordre suivant : d'abord le président de la Commission des finances, puis les représentants des groupes politiques dans l'ordre décroissant (PLR, SOC, UDC, Verts, Vert'libéraux, PDC-Vaud Libre, La Gauche), puis les députés, puis enfin le représentant du Conseil d'Etat en charge des finances, soit M. le conseiller d'Etat Pascal Broulis. Nous aurons ensuite une discussion sur les comptes de fonctionnement pour chaque département, sans oublier l'Ordre judiciaire et le Grand Conseil. Ensuite, la parole sera donnée aux membres de la sous-commission en charge des départements concernés, aux députés qui en font la demande, puis aux chefs de département concernés. A l'issue des comptes de l'OJV et du Grand Conseil, la présidence du Grand Conseil procédera aux votes. Ensuite, nous passerons à la discussion sur les comptes d'investissements pour l'année 2015, sans vote, puis à la discussion finale et au vote global sur les comptes de fonctionnement et d'investissement 2015.

M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur général : — Avant de m'exprimer sur les comptes, je souhaite adresser mes remerciements au chef du Département des finances et des relations extérieures, au chef du Service d'analyse et de gestion financière (SAGEFI) et à ses collaborateurs, pour leur disponibilité et leurs compétences, au secrétaire de la Commission des finances qui doit réaliser son travail dans de courts délais, ainsi qu'à l'ensemble des services visités par les sous-commissaires.

La Commission des finances a tenu quatre séances plénières consacrées à la présentation des comptes 2015, à l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission, à l'examen du bilan, ainsi que des comptes de résultats opérationnels et extraordinaires, jusqu'à l'adoption des comptes et du présent rapport.

Durant les premiers mois de l'année 2016 et dans le cadre des travaux sur les comptes 2015, la Commission des finances a entendu certains conseillers d'Etat ainsi qu'un expert sur les dossiers en lien avec l'année soumise à analyse. Dans le cadre du thème d'étude transversal, la Commission des finances n'a formellement retenu aucun thème d'étude pour les comptes 2015. Toutefois, lors des passages dans les services de l'Administration cantonale, les sous-commissaires ont été particulièrement attentifs aux bouclements des crédits d'investissement datant de plus de 4 ans, ainsi qu'au fonctionnement des fonds.

Les comptes 2015 de l'Etat de Vaud se soldent par un excédent de revenus de 194 millions de francs. Les présents comptes sont bénéficiaires pour la onzième année consécutive ! Ce bouclement intègre plusieurs amortissements non planifiés et anticipe certains financements, pour un total de 398 millions de francs. Je vais maintenant vous donner quelques chiffres-clés, sans trop entrer dans les détails, étant donné qu'ils figurent dans le rapport de la Commission des finances et du Conseil d'Etat.

Les charges brutes de l'Etat de Vaud s'élèvent à 9,652 milliards de francs. Ce montant inclut évidemment les écritures de bouclement. Les charges des comptes sont supérieures au budget de

TEXTE PROVISOIRE

377,3 millions, soit plus 4,8 %, notamment en raison de l'enregistrement, dans les comptes, de certaines écritures de bouclement pour un montant total de 398,3 millions. Au final, les charges de l'Etat sont de 14 millions de francs supérieures au budget. L'augmentation réelle par rapport à 2014 est de 335 millions de francs, qui représente une croissance de 3,8 %. Les écarts principaux concernent les charges du personnel — plus 68 millions, le secteur social — plus 116 millions, la santé — plus 70 millions, la formation et la culture — plus 26 millions, ainsi que l'asile — plus 10 millions. La croissance de la masse salariale se situe, quant à elle, à 3,1 %. Le total des revenus se monte à 9,847 milliards, soit 328 millions de francs, c'est-à-dire 3,5 % de plus qu'en 2014. Le gros poste de l'impôt sur les personnes physiques, qui représente environ 60 % de la totalité des revenus, est quant à lui en légère régression, de 0,2 %. Les revenus économiques, soit l'impôt sur le bénéfice et le capital, n'enregistrent aucune progression. Globalement, les recettes d'impôt augmentent de 1,4 % en raison d'éléments conjoncturels exceptionnels. La progression des revenus a été enregistrée principalement sur les revenus non-fiscaux, par nature peu prévisibles. Dans son ensemble et en résumé, la stagnation des trois groupes d'impôts déterminants — personnes physiques, personnes morales et conjoncturelles — confirme qu'une certaine prudence est de mise pour la budgétisation de ces postes lors des exercices futurs. Voilà ce qui en est des charges et des revenus.

Parlons maintenant des investissements bruts. Globalement, le canton a investi, en 2015, 589 millions de francs dans l'économie vaudoise. Les investissements bruts atteignent 331 millions, soit 19 millions de plus qu'en 2014. S'ajoutent à ces montants les nouveaux prêts de 60 millions et les nouvelles garanties octroyées durant l'exercice 2015. En ce qui concerne la dette nette du canton, celle-ci remonte légèrement depuis deux ans, pour atteindre 705 millions au 31 décembre 2015, contre 575 millions une année auparavant. Cette croissance s'explique principalement par le versement d'une nouvelle tranche de la recapitalisation de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, et de la montée en puissance des investissements. L'indicateur du degré d'autofinancement se monte à 143,1 % pour l'exercice 2015.

A la suite des débats de la Commission des finances, nous faisons état d'une seule observation concernant les méthodes d'analyse et de mise à disposition des fonds attribués soit par le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), soit du Service pour la promotion économique et du commerce (SPECo), via la Loi sur l'appui au développement économique (LDE). Cette clarification de procédure devra plus particulièrement expliquer les paramètres retenus pour décider qu'une demande d'aide financière pour une manifestation sportive tombe sous la compétence du SPECo et non du SEPS.

Pour conclure, les comptes de l'Etat de Vaud se bouclent dans un contexte d'augmentation des charges et de stagnation des rentrées fiscales. Avec ces résultats, il y a lieu de tenir compte du fait que la progression des revenus est largement conjoncturelle et que la croissance des charges demeure supérieure à celle des revenus. Cet état de fait a déjà été observé lors du bouclement des comptes précédents. Le résultat positif est salué, mais la Commission des finances reste bien entendu attentive aux défis qui attendent le canton pour les prochaines années.

Voici en quelques phrases, ce que je souhaitais vous dire au sujet des comptes 2015. Pour terminer, comme la Commission des finances l'a fait à l'unanimité, je vous invite à approuver les comptes de l'Etat de Vaud pour l'exercice 2015, tels que présentés par le Conseil d'Etat.

La discussion est ouverte.

M. Marc-Olivier Buffat (PLR) : — Au nom du groupe PLR, je vous invite d'emblée à suivre les recommandations de la Commission des finances, soit approuver les comptes, toutefois, avec de nombreux bémols et réserves. Eh oui, comme dans toute comptabilité, il y a des plus et des moins dans les comptes 2015. Les plus, c'est un excédent de revenus, certes modeste et peut-être temporaire, mais force est de constater que l'équilibre — au moins comptable — est respecté. Dans les plus, ainsi que le président de la commission l'a souligné, il faut compter les importants investissements effectués par l'Etat à concurrence de 589 millions dans l'économie vaudoise, en 2015. Le récent communiqué du Conseil d'Etat, du 23 juin, soulignait fort à propos que, de janvier à juin 2016, les crédits d'investissement totalisent 6,71 milliards, soit 1,22 milliards par année pour huit ans de projets de construction en cours, totalisant 2,3 milliards, soit autant de retombées positives pour l'économie

TEXTE PROVISOIRE

vaudoise et pour l'emploi. Grâce aux mesures d'assainissement et autres mesures prises par notre ministre des finances ces quinze dernières années, le canton de Vaud a retrouvé un équilibre financier qui permet désormais ces investissements.

Malheureusement, il y a aussi des moins, qui suscitent une vive inquiétude et une profonde préoccupation au sein du PLR. En premier lieu, c'est la nouvelle croissance de la dette, qui prend le chemin inverse des autres cantons, alors que le canton de Vaud, pendant quinze ans, était un canton modèle. Ensuite, il y a la perte de la maîtrise des charges, pourtant cruciale pour l'équilibre financier. Plus 3,8 % par rapport à 2014, auxquels s'ajoute une hausse de 3,7 % déjà en 2013 et 2014, c'est trop pour le PLR, largement trop ! L'histoire récente de notre canton démontre amplement que, s'il est facile d'augmenter les charges, il est très difficile de les réduire après coup.

La hausse des dépenses est particulièrement marquée dans le domaine du social : 114 millions de plus en 2014, 116 millions en 2015. *Usque tandem*, jusqu'à quand le Conseil d'Etat continuera-t-il sur cette pente savonneuse et difficile ? De 2013 à 2015, la hausse totale représente près de 30 %. Par comparaison, les montants investis dans la sécurité publique ont baissé de 15 % et les montants consacrés à l'environnement de 30 % ! Alors que, pour le social, je rappelle que nous avons une hausse de 30 %. En d'autres termes, sur 100 francs dépensés par le canton de Vaud, en 2003, 20 francs étaient consacrés au social et 26 francs en 2015, soit un quart des dépenses du canton ! S'agissant de l'enseignement et de la formation, par contre, nous dépensions 29 francs sur 100 en 2003 et nous dépensons aujourd'hui 26,80 francs en 2015. De l'avis du PLR, il y a des choix à faire et des priorités à déterminer. Le PLR a toujours privilégié la formation et l'enseignement, garantes d'emplois. On voit que l'évolution du budget du canton de Vaud ne suit pas ces préceptes, pourtant sages.

Il en va de même avec le thème de la sécurité, qui préoccupe nos concitoyens. Mais on sait que la majorité rose-verte n'est pas friande de ces thèmes. Preuve en est l'énergie déployée pour lutter contre la loi sur les renseignements au niveau fédéral, par exemple. Le PLR interviendra aussi souvent et aussi énergiquement qu'il le faudra pour que le Conseil d'Etat prenne des mesures et trouve des solutions afin de renverser la tendance. En d'autres termes, il s'agit d'éviter de mettre systématiquement la charrue avant les bœufs, ou même la charrue sans les bœufs, comme le disait le regretté conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud.

Certes, on nous dira qu'il y a la crise. La crise, c'est vraiment l'excuse toute faite des politiciens pour trouver des explications à ce qui n'en a finalement pas, mais qui vient simplement d'une volonté politique différente. Le deuxième sujet de préoccupation, c'est la baisse des recettes provenant des personnes physiques. Alors, certes, pour 2015, cette baisse est remplacée par des impôts conjoncturels, par essence précaires. D'où vient cette baisse ? Les riches s'en vont. Nous en avons beaucoup parlé, nous avons eu des débats politiques sur la suppression de l'imposition à forfait. L'impôt sur la fortune baisse. Toutes ces polémiques, liées notamment à l'affaire Vale, tout ce pataquès nuit à l'attractivité économique de notre canton. Je l'ai déjà évoqué à cette tribune, lors d'une réponse du Conseil d'Etat à une interpellation que j'avais déposée. Enfin, on s'inquiète de la stagnation des recettes provenant des personnes morales. La promotion économique de notre canton paraît être au point mort, alors que nous étions leader, il n'y a pas si longtemps. A Orbe, 450 emplois passent à la trappe à cause d'une application rigoriste excessive et disproportionnée de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). La LAT, c'est mieux qu'Ecopop, en termes de décroissance ! Nous craignons que *Le Tigre silencieux* — titre du rapport de la Banque cantonale vaudoise (BCV) — ne devienne, à terme, un gros matou ronronnant, surtout s'il reste silencieux et content de son sort.

Notre troisième sujet de préoccupation concerne les hausses du prix de la santé. Pour le PLR, c'est une véritable bombe à retardement, si l'on prend en considération le vieillissement de la population. En particulier, le déficit du CHUV nous préoccupe. Je me suis déjà exprimé à ce propos lors de la réponse du Conseil d'Etat à mon interpellation. Il y a manifestement des problèmes de gouvernance et de transparence à ce sujet. Le groupe PLR interviendra à nouveau également sur ce sujet. Dans les comptes, on constate un déficit de 21,65 millions de francs dans le domaine de la santé, soit le double du montant budgété, de 12,7 millions de francs. Avec le déficit total du CHUV, si l'on ajoute les prélèvements sur les fonds institutionnels de 11,6 millions, la perte totale est de 33,2 millions en 2015. Globalement, les charges en relation avec la santé augmentent de 70 millions. Il y avait déjà eu une

TEXTE PROVISOIRE

augmentation de 64 millions en 2014. Nous invitons là encore le Conseil d'Etat à prendre les mesures nécessaires pour corriger cette hausse constante. Je terminerai par une allégorie que j'ai trouvée dans un ouvrage d'origine asiatique intitulé *Une rose nommée faillite*. « Les sultans de Constantinople, passionnés de fleurs et de jardins, avaient développé au 18e siècle une variété de rose aux couleurs marbrées qu'ils baptisèrent « *sahib khiran* », ce qui veut dire « faillite ». On sait ce qu'il advint du sultanat et on sait également comment le parti à la rose gère les finances de la Ville de Lausanne et peinent à rétablir leur équilibre. Nous craignons, dès lors, que le canton de Vaud suive cette difficile et délicate pente dans les charges et les dépenses.

Mme Valérie Induni (SOC) : — La deuxième position d'entrée en matière, celle du parti à la rose, comme il vient d'être cité, est d'une tonalité très différente. Un résultat solide soutenu par des revenus conjoncturels : tel a été le slogan 2015 du Conseil d'Etat lors de la présentation des comptes par notre grand argentier. En effet, ces comptes viennent clôturer une décennie entière de résultats positifs, en présentant un excédent de revenus net de 194 millions de francs après amortissement et attributions aux préfinancements. Le groupe socialiste salue ces comptes !

Alors que l'Apocalypse était annoncée lors de l'accession d'une majorité de gauche au Conseil d'Etat, on vient encore entendre parler d'Apocalypse tout à l'heure. Les comptes sont encore une fois non seulement positifs, mais aussi extrêmement solides. Certains groupes nous parlent, année après année, de budgets semblables à un cochon bien gras. Au niveau des comptes, la vitalité de ce cochon reste excellente. Sa petite couche de gras lui permet de traverser les années en pleine forme. En effet, malgré un contexte économique difficile, fragilisé par le vote du 9 février 2014 et la fin du taux plancher de la BNS, le gouvernement parvient à poursuivre le développement de services de qualité et accessibles à la population vaudoise, tout en assurant l'équilibre financier. Nous saluons ici une gestion saine et durable des finances publiques, permettant de boucler l'année 2015 avec un excédent de revenus de 592 millions de francs, offrant au Conseil d'Etat la possibilité d'amortir et de préfinancer des projets d'importance, avec intelligence. Ce sont ainsi des écritures de bouclement pour un total de 363 millions qui peuvent être passées, ainsi que des préfinancements futurs pour des investissements stratégiques dans le domaine de l'immobilier.

Alors que certains pays et cantons voisins se tournent vers une politique d'austérité, la politique vaudoise assure une croissance économique profitable pour tous. Les moyens alloués aux prestations sociales, aux allocations familiales ou à l'accueil de jour des enfants retournent immédiatement dans l'économie réelle par l'augmentation du pouvoir d'achat des familles et permettent ainsi de soutenir l'économie et de lutter contre le chômage. De même, les moyens donnés au système de formation et la politique de sécurité sont également salués. Le groupe socialiste souligne également la force du gouvernement à majorité de gauche dans la poursuite des investissements, avec un montant d'investissements de 589 millions, en hausse de 19 millions par rapport à 2014, des investissements actuellement facilités par des taux d'intérêt historiquement bas. Je citerai là, pour la première fois, une charge d'intérêts négative pour l'Etat de Vaud à moins 15 millions en 2015.

Citons en vrac les investissements routiers, le CHUV, le Centre d'enseignement de l'Ouest lausannois, la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD), l'acquisition de l'immeuble RTS de la Sallaz, le versement d'une nouvelle tranche en faveur de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, ainsi que de nouveaux prêts et de nouvelles garanties octroyées par l'Etat. Ainsi, même si les revenus de l'impôt des personnes physiques montrent une petite stagnation et si la dette nette du canton remonte légèrement, les résultats sont excellents. Ils montrent qu'une politique économique ambitieuse, tournée vers les besoins, tant des entreprises — pensons ici à la réforme RIE III VD, un vrai consensus à la vaudoise — que de l'ensemble des citoyens, y compris ceux qui sont en difficultés, orientée dans une optique de développement durable, est non seulement possible, mais reste la marque de fabrique du miracle à la vaudoise : des comptes sains, une gestion solide avec une vision politique d'avenir, des réponses aux besoins de toutes et tous les Vaudoises et les Vaudois et un développement cohérent. Le groupe socialiste approuvera les comptes 2015 à l'unanimité et je vous invite à en faire autant.

M. Philippe Jobin (UDC) : — Après de longues et rigoureuses années de gestion financière qui ont vu la dette de l'Etat passer de 8,649 milliards de francs en 2004 à 475 millions en 2013, la tendance à

TEXTE PROVISOIRE

la hausse est confirmée depuis le basculement de majorité. Pour la deuxième année consécutive, la dette augmente et laisse craindre le pire. Mon parti et en particulier mon groupe politique relève à nouveau une hausse importante des dépenses courantes : plus 3,8 %, notamment dans les secteurs du social (116 millions), de la santé (70 millions) et du personnel (68 millions). Il est regrettable de devoir systématiquement revenir sur les mêmes problématiques, mais je vous la soumets à nouveau : l'augmentation des charges est principalement impactée par les prestations sociales et par la prise en charge importante des réfugiés et requérants d'asile ou des personnes sans statut légal. Aussi, l'UDC constate que le revenu des personnes physiques est proportionnellement inférieur à l'augmentation démographique. Il régresse même de 0,2 % par rapport aux comptes 2014, ce qui pourrait aussi inquiéter, la diminution de l'assiette fiscale étant un signe de fragilité. L'augmentation des recettes 2015 est principalement impactée par des éléments conjoncturels exceptionnels. L'excédent de 194 millions ne doit donc pas être l'arbre qui cache la forêt.

La dette augmente, pour atteindre 705 millions de francs, notamment en raison de la tranche de recapitalisation de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, à hauteur de 180 millions de francs. Aux yeux de mon groupe politique, le train de vie souhaité par la majorité de gauche du Conseil d'Etat n'est plus supportable, financièrement parlant. L'endettement n'est pas une option et notre parti ne saurait tolérer que tous les efforts consentis depuis le début des années 2000 soient réduits à néant par une direction politique irréaliste et coupée des réalités économiques. Cependant, mon groupe acceptera les comptes 2015 tels que présentés et vous remercie d'en faire autant.

M. Cédric Pillonel (VER) : — Les années comptables passent et se ressemblent, dans le canton de Vaud. Les Verts soulignent et se réjouissent de l'excellente santé financière vaudoise. Avec des dépenses maîtrisées et des investissements importants, le Conseil d'Etat poursuit sa politique en faveur de tous les habitants du canton. Les comptes 2015 démontrent, une fois de plus — s'il était encore besoin de le prouver — que le gouvernement à majorité rose-verte n'amène pas les dix plaies d'Egypte sur notre canton, comme ont pu le prédire les devins, haruspices et autres pythies des partis bourgeois, en début de législature. Mais nous ne saurions leur reprocher de ne pas être des champions de la prévision financière !

A ce stade, je me permets de m'étonner de l'intervention de notre collègue Marc-Olivier Buffat, qui s'inquiète de la perte de rentrées fiscales au niveau du canton. Visiblement, le PLR vaudois n'est pas très en phase avec le PLR suisse, qui nous prépare une concoction des plus néfastes au niveau de la RIE III fédérale, à moins peut-être que j'aie mal compris son intervention.

Comme les autres années, les Verts regrettent et dénoncent la faible utilisation des moyens alloués à l'environnement et aux dépenses en matière d'énergie renouvelable, qui restent les parents pauvres de l'attention gouvernementale — malgré le discours officiel — les véritables laissés pour compte de la prospérité vaudoise. Pour ne citer qu'un seul exemple, plus de dix millions de francs sur les 19 millions prévus au budget pour les énergies renouvelables n'ont pas été utilisés en 2015. Comme nous sommes en terre calviniste, je n'évoquerai pas, par pudeur, la progression anémique de l'utilisation du fonds de 100 millions pour l'énergie, qui risque d'exister encore plusieurs décennies avant d'être complètement utilisé. Les Verts engagent le Conseil d'Etat à prendre conscience de l'urgence des actions à entreprendre et à s'y atteler avec une énergie renouvelée, à défaut d'être renouvelable.

Les Verts ont pris acte des remarques de la Commission des finances concernant le financement des projets transversaux gérés, entre autres, par le Service immeuble, patrimoine et logistique (SIPAL) ou par la Direction des systèmes d'information (DSI). Ils enjoignent le Conseil d'Etat à doter ces deux services de budgets suffisants. Il y a visiblement trop de projets pour lesquels des compensations sont demandées aux services bénéficiaires. Ces derniers sont alors contraints d'utiliser des postes budgétaires sans rapport avec le projet, pour le financer. Cette situation ne respecte pas la volonté du Grand Conseil, ni la répartition budgétaire votée par ce dernier. Elle mérite sans aucun doute une attention particulière de la part de la Commission de gestion et de la Commission des finances. Ces deux bémols écologistes ne remettent pourtant pas en cause le soutien des Verts aux comptes 2015, que nous vous invitons à accepter.

TEXTE PROVISOIRE

Mme Graziella Schaller (V'L) : — On peut se réjouir que l'Etat de Vaud présente des comptes positifs, bien entendu. Mais une lecture plus attentive nous incite à la prudence, même si ce type de message a toujours de la peine à passer quand les résultats sont positifs. On voit que l'excédent est attribué au remboursement de la dette, mais il n'en reste pas moins que celle-ci va augmenter, comme on nous l'a déjà dit, pour atteindre 705 millions à la fin 2015.

Encore une fois, la croissance des charges de l'Etat est bien supérieure à la croissance du Produit intérieur brut (PIB) et donc des richesses qu'il crée. Ainsi, le PIB vaudois a progressé de 0,9 % en 2015, alors que la croissance des charges de l'Etat se monte à 3,8 %. Comme il a été déjà dit, les revenus, eux, ne suivent pas. Corrigés des effets exceptionnels, les impôts sont inférieurs à ceux de 2014 ! Les recettes fiscales dues à l'imposition des personnes physiques ont reculé de 0,2 % ! Les revenus des contribuables ont-ils baissé ? De gros contribuables ont-ils quitté le canton de Vaud ? Combien de personnes sont-elles au chômage ? Il y a certainement de tout cela. D'autant plus que, si certains se serrent la ceinture, ce n'est pas le cas des fonctionnaires qui voient leur salaire augmenter avec les annuités automatiques, malgré qu'il n'y ait aucune inflation. A quand la fin de ce qui ressemblera bientôt à une rente de situation ? Ce qui est certain, c'est que l'Etat doit cesser de compter sur l'augmentation des recettes de nos impôts pour financer son train de vie. Il faudra miser sur un esprit d'économie. Les Vert'libéraux se préoccupent, eux aussi de ce qui a été relevé par nos collègues PLR et vous incitent à être attentifs, pour le futur. Ils vous invitent néanmoins à accepter les comptes 2015 de l'Etat.

M. Axel Marion (AdC) : — Le groupe PDC – Vaud Libre prend connaissance avec satisfaction des comptes, une nouvelle fois positifs, de l'Etat de Vaud. Avec un bénéfice de près de 194,2 millions, compte tenu d'écritures de bouclement de près de 400 millions, le canton a donc généré un excédent brut de plus d'un demi-milliard de francs. Ce n'est pas mal dans une période marquée par un certain marasme économique en Suisse et au-delà. Cela démontre la bonne santé de l'économie vaudoise, dynamique et diversifiée. Cependant, comme l'ont souligné certains de mes préopinants, certains signaux sont inquiétants : les charges progressent de 412 millions par rapport au budget et de 335 millions par rapport aux comptes 2014, ce qui signifie que la croissance est de 3,5 %. C'est largement supérieur à la croissance démographique, de 1,6 % en 2014.

Simultanément, les recettes fiscales stagnent, voire régressent, hors effets exceptionnels, dont le versement de 122 millions de francs de la Banque nationale suisse (BNS). La croissance des revenus n'est donc que de 17 millions de francs. En particulier, ce que l'on peut appeler le « vaisseau amiral » de la fiscalité, c'est-à-dire l'impôt sur le revenu des personnes physiques, régresse de 0,2 %. On se dirige donc vers le fameux « effet ciseaux » entre les charges et le revenu, qui a été annoncé et qui nous inquiète tout particulièrement. Le problème est qu'on ne perçoit pas clairement de volonté du Conseil d'Etat d'inverser cette tendance. Certes, les dépenses d'investissement — à hauteur de 300 millions — sont nécessaires et nous les saluons. Cependant, la croissance des charges courantes et comme cela a été rappelé, la croissance du domaine social de 116 millions nous inquiètent. Il ne s'agit évidemment pas de priver de ces moyens les personnes qui en ont besoin, mais il faut se demander si cette courbe peut encore augmenter dans le futur, jusqu'à dépasser, notamment, la barre des frais de formation, évidemment nettement plus porteurs pour le futur. C'est en ce sens que nous nous sommes joints à une série de dépôts de textes, devant ce Grand Conseil, qui visent à interroger et à améliorer la situation.

Il nous reste maintenant à espérer que l'introduction du système de la RIE III, dans le canton de Vaud, en attente des décisions fédérales et d'un éventuel référendum, permettent aux entreprises vaudoises et à l'Etat d'aller de l'avant dans de meilleures conditions, sachant que les effets ne seront visibles qu'au début de la décennie 2020. Il s'agira aussi — et il faut déjà y songer aujourd'hui — de penser à l'amélioration de la situation fiscale des couples mariés, des personnes physiques simplement, ainsi que des indépendants avec activité économique qui ne sont pas touchés par le système RIE III. Ces dossiers ne peuvent évidemment pas être traités avec une économie qui serait en perte de vitesse. Par conséquent, nous souhaitons maintenant la consolidation des comptes de l'Etat. Nous approuvons donc les comptes 2015, mais nous restons vigilants, notamment dans l'optique du budget 2017.

TEXTE PROVISOIRE

M. Jean-Michel Dolivo (LGa) : — Le groupe La Gauche (POP-solidaritéS) refusera les comptes 2015. Ce n'est pas un scoop, mais nous serons le seul groupe à refuser un quitus à une politique budgétaire qui, selon nous, ne répond pas aux besoins de la population. Voici quelques exemples des effets de cette politique néfaste pour la population : la sous-dotation en personnel dans de nombreux services de l'Etat de Vaud, comme à l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP), au Service de protection de la jeunesse (SPJ), dans certains services du CHUV et au Service médical des établissements pénitentiaires, par exemple. Nous constatons également que la politique du logement ou plutôt l'absence d'une telle politique se fait cruellement sentir, même si quelques textes viennent d'être adoptés. Il reste qu'il n'y a pas, aujourd'hui, de politique sérieuse de combat contre la pénurie de logements à loyers abordables menée sur le plan cantonal.

Nous refusons également de donner un quitus à une politique fiscale qui favorise les très gros actionnaires aux dépens des contribuables salariés ou retraités. Cette politique est celle qui a conduit à l'application anticipée, dans le canton de Vaud, de la RIE III. Du reste, le groupe POP-solidaritéS soutient fermement le référendum lancé sur le plan fédéral contre les cadeaux fiscaux faits aux très grandes entreprises et aux multinationales. Nous nous réjouissons, du reste, de combattre cette contre-réforme fiscale avec le parti socialiste et les Verts, tout en espérant que le même point de vue soit partagé par tous les responsables de ces partis, à quelque niveau de responsabilité qu'ils soient dans ce canton.

Nous appelons à refuser ces comptes parce qu'ils ne sont pas à la hauteur des besoins sociaux de la population, ni — comme d'autres l'ont déjà dit — de la nécessaire politique de sauvegarde et de protection de l'environnement, dans ce canton.

M. Pascal Broulis, conseiller d'État : — Je remercie la Commission des finances pour son travail attentif lors de l'examen de ces comptes et de leurs enjeux. Vous, les représentants des groupes politiques, l'avez relevé chacun avec vos mots. Chacun y voit ce qu'il a envie de comprendre, mais on peut dire que, globalement, ces comptes soutiennent la population. Je m'adresse directement à M. Dolivo en disant cela : ces comptes respectent tout autant les contribuables que les politiques publiques dans leur ensemble. Au travers des encouragements apportés par les groupes, nous pouvons quittancer ces comptes et j'espère que nous pourrons continuer à naviguer, ces prochaines années, avec d'un côté des finances continuant à enregistrer une croissance des revenus et, de l'autre côté, que cette croissance nous permette de soutenir les politiques publiques de soutien à la cohésion cantonale. Voilà ce que je puis vous dire, au nom du Conseil d'Etat, sur ces comptes 2015.

La discussion est close.

Il est passé à la discussion, département par département.

Département du territoire et de l'environnement

La discussion n'est pas utilisée.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

La discussion est ouverte.

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — Je suis un très modeste député qui lit les comptes, un peu comme il le fait pour le rapport de gestion : il s'intéresse aux détails. Depuis 33 ans qu'il fait de la politique, il a toujours entendu que ce n'est pas au moment des comptes qu'il faut parler, mais lors du budget. Ensuite, lors des discussions sur le budget, on entend que les remarques doivent être faites au moment de la discussion des comptes…

J'ai donc envie de dire quelque chose lors des comptes, par rapport au budget. Au chapitre de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), la rubrique 3170 est consacrée aux courses d'école. Au budget, un montant d'un peu moins de 500'000 francs était prévu pour ce poste. J'ai moi-même voté ce budget en imaginant que la personne qui avait indiqué cette somme savait de quoi il parlait. Mais à l'arrivée, je vois qu'un million de francs supplémentaire a été consacré aux courses d'école. Je me suis demandé si le but des courses d'école était le Grand Palace à Gstaad, si les élèves allaient à Vaduz, à St-Moritz, ou s'ils avaient peut-être été en course d'école au Japon ? J'aimerais savoir comment on peut indiquer au budget un peu moins d'un demi-million de francs et se retrouver,

TEXTE PROVISOIRE

lors des comptes, avec un million de francs supplémentaire. La présence de Mme la conseillère d'Etat aurait certainement été utile pour éclairer ma lanterne et cela ne me console pas de savoir que l'on fera très attention pour le prochain budget. Après tout, si l'on commençait par visiter le pays plutôt que d'aller surcharger inutilement les Ramblas à Barcelone, peut-être qu'on apprendrait aux personnes qui peuplent nos écoles et dont on dit tellement qu'il faut les intégrer, que sans passer par la prairie du Grütli, il vaut la peine d'aller voir comment se présentent Coire, Schaffhouse ou St-Gall, où se trouve la plus belle bibliothèque médiévale d'Europe !

Mme Fabienne Despot (UDC) : — J'aimerais intervenir sur une autre rubrique, soit la scolarité enfantine et primaire. J'ai mis deux rubriques en comparaison : la 3104 qui concerne le matériel scolaire et la rubrique 3161 qui concerne les photocopies. En comparant les deux montants, je constate clairement un déplacement des efforts financiers du livre à la photocopie. A la première rubrique, on constate une baisse de 2'350'000 francs sur un montant total de 18'375'000 francs, alors que la deuxième rubrique augmente, d'un montant de 1'066'000 francs. Notamment via le regard donné sur le travail de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) au travers de la Convention scolaire romande, on voit que nombre d'ouvrages sont en cours de sélection et de préparation. Si ce déplacement d'argent est temporaire et qu'il consiste à compenser des moyens d'enseignement structurés par un moyen de dépannage, par nature moins bien structuré, la démarche est compréhensible, car la nécessité peut imposer cette situation provisoire. Par contre, s'il s'agit d'une tendance qui s'installe et qui est appelée à perdurer, nous avons de quoi nous inquiéter pour nos jeunes élèves, car tout l'effort mis dans le renouvellement des moyens d'enseignement serait alors anéanti par la déstructure, l'embrouillage et le désordre propre à l'utilisation de photocopies volantes. Or, le commentaire des commissaires de la Commission des finances en charge du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, sous la rubrique 012. 3161 éveille toutes les craintes : « La DGEO constate que les nouveaux moyens d'enseignement nécessitent d'avantage d'impressions et moins de livres. » Avant d'entériner cette tendance, il s'agira de mener quelques réflexions, notamment sur d'autres temps où la photocomanie avait fait des ravages. A ce sujet, je regrette que Mme la cheffe de département ne soit pas présente.

M. Pascal Broulis, conseiller d'État : — Concernant la non-présence de notre collègue, il s'agit des règles : nous ne traitons pas du budget, mais nous examinons les comptes de l'Etat et au niveau constitutionnel, c'est un tout. Nous avons demandé des avis de droit, il y a quelques années, pour savoir si l'on pouvait refuser les comptes d'un département. Dans l'absolu, on peut tout faire, mais cela revient à une crypto-sanction politique. Au final, vous pouvez refuser les comptes dans leur globalité, mais pas les comptes d'un département ou d'un autre. Il s'agit bien de l'examen global des comptes de l'Etat. J'en viens maintenant aux différentes questions qui ont été posées.

Concernant les courses d'école, monsieur Vuillemin, vous avez mis le doigt sur un sujet sensible. Vous avez vu qu'à plusieurs reprises, Mme Lyon a dû rapatrier en urgence des courses d'école ou des voyages d'étude à l'étranger, qui posent de temps en temps des problèmes. Mme Lyon a même dû mettre de l'ordre, parfois. Je crois qu'il a déjà été répondu à une intervention, alors que des enseignants souhaitaient partir en Inde, ou dans des pays exotiques où de gros problèmes se posaient, même de mobilité ou de dangerosité, cités par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). On voit tout à coup de nouvelles idées et des créations, mais ma collègue a mis de l'ordre dans ces questions. Quand à votre remarque finale, on réévaluera s'il faut visiter le pays et vous avez peut-être raison d'avoir une attitude différente. Peut-être aussi, pour ceux qui viennent dans ce canton, vaut-il la peine de visiter son propre pays. On sait que nous avons des élèves en provenance de l'immigration et c'est peut-être une manière de les intégrer. J'ai donc entendu vos propos, monsieur le député. Quant à la budgétisation de 500'000 francs pour 2015, alors qu'on a finalement dépensé le triple, nous avons corrigé le tir pour 2016 et ce budget a été revisité. Une modification est intervenue dont votre parlement s'est occupé. Il s'agit d'une modification de l'accompagnement des courses d'école et autres. A l'époque, c'était du bénévolat tandis qu'aujourd'hui, des sommes sont prévues au budget en raison de ces modifications. Mais quoi qu'il en soit, je ferai part de vos remarques à Mme Lyon.

Quant à la question des photocopies, madame Despot, vous apportez plutôt un éclairage sur la gestion. Est-il juste ou non d'avoir une approche qui touche à l'utilisation de photocopies plutôt que de manuels ? Nous sommes là purement dans une question de gestion. Au travers des comptes, nous

TEXTE PROVISOIRE

constatons une augmentation du besoin en photocopies, en raison d'une modification des pratiques dans ce secteur. Ce n'est pas encore inné ni installé ; il y a une modification, mais encore une fois, il s'agit plutôt d'une question de gestion que de finances. En effet, les finances sanctionnent la dépense sur les principes de régularité, de légalité et d'exhaustivité, ce qui est le cas pour les comptes 2015. Par contre, la question que vous posez est liée à la pédagogie. Dans ce cas également, je ferai état auprès de ma collègue, demain, lors de la séance hebdomadaire du gouvernement, de votre question de savoir si l'on s'achemine vers une approche liée aux feuilles volantes ou si le livre reste la base de l'enseignement. Je sais que dans certains établissements, le livre reste un élément important, puisque l'on se les transmet encore d'élève à élève. J'ai enregistré votre demande, qui touche encore une fois à la gestion. Peut-être faudrait-il en discuter en bilatéral, dans le cadre de l'examen du budget 2017. En effet, j'ai trouvé amusants les propos de M. Vuillemin. Au préalable, j'interpellerai ma collègue Mme Lyon pour savoir s'il s'agit ou non d'une pratique courante. J'espère avoir pu vous rassurer et répondre à vos questions.

La discussion est close.

Département des institutions et de la sécurité

La discussion n'est pas utilisée.

Département de la santé et de l'action sociale

La discussion n'est pas utilisée.

Département de l'économie et du sport

La discussion n'est pas utilisée.

Département des infrastructures et des ressources humaines

La discussion n'est pas utilisée.

Département des finances et des relations extérieures

La discussion n'est pas utilisée.

Ordre judiciaire vaudois

La discussion n'est pas utilisée.

Grand Conseil

La discussion n'est pas utilisée.

Comptes d'investissements

La discussion n'est pas utilisée.

La discussion finale n'est pas utilisée.

Les comptes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2015 sont acceptés par 117 voix contre 5.

Les éventuelles réponses aux observations de la Commission des finances interviendront ultérieurement.

Résolution Stéphane Rezso et consorts – Pour raccrocher le wagon du tram t1 de la 2e étape à la 1ère étape ! (16_RES_033)

Texte déposé

L'exposé des motifs et projet de décret voté aujourd'hui pour les prêts et les préfinancement pour la 1ère étape du tramway t1 entre Lausanne (Flon) et la Gare de Renens propose aussi un prêt

TEXTE PROVISOIRE

conditionnel remboursable de 14'000'000 francs pour les études de la seconde étape entre Renens Gare et Villars-Ste-Croix.

Au vu des retards annoncés, pour le démarrage de la 1ère étape, le Grand Conseil souhaite que l'extension Renens – Villars-Ste-Croix soit traitée dans la même étape de projet et donc que l'on réalise les travaux dans leur totalité de Lausanne au terminus de l'Ouest Lausannois sans interruption temporelle.

(Signé) Stéphane Rezso
et 28 cosignataires

Développement

La résolution étant accompagnée de 28 signatures, la présidente ne demande pas l'appui de 20 députés.

M. Stéphane Rezso (PLR) : — Nous avons voté dernièrement les crédits d'étude et de réalisation pour le tram et les bus à haut niveau de service (BHNS). Je dépose une résolution afin que le tram deuxième étape dont nous venons de voter le crédit d'étude puisse rapidement être réalisé, dans la continuité de la première étape. Au vu des retards annoncés pour la première étape, nous pensons qu'il est possible de raccrocher le tram de la deuxième étape à la première, et ainsi de réaliser simultanément ces projets. Cela éviterait des années de travaux perpétuels. Il est donc important d'avancer rapidement avec les études de la deuxième étape pour pouvoir réaliser le projet dans son ensemble, c'est-à-dire du Flon à Villars-Ste-Croix. Le délai d'attente de la première étape lié à plusieurs oppositions nous permet l'opportunité de nous livrer à des études pour la deuxième étape et tenter de faire le tour en une seule opération. C'est le but de cette résolution. Par avance, je vous remercie pour votre soutien à l'Ouest lausannois et à une politique coordonnée des transports publics.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Rydlo (SOC) : — A l'unanimité, le groupe socialiste vous encourage à accepter cette résolution. Construire d'un tenant la ligne du tramway t1 entre Lausanne, Renens et Villars-Ste-Croix relève de la logique et de l'économie, puisque réaliser les deux tronçons simultanément permet de créer des synergies de chantier, des économies et également de limiter au maximum les désagréments liés au chantier. Commencer le chantier du tronçon Lausanne-Renens, puis en recommencer un nouveau pour le tronçon entre Renens et Villars-Ste-Croix renchérit les coûts totaux et les désagréments tant pour le trafic que pour la population. En termes de logistique de chantier, cela équivaudrait presque à effectuer deux fois le travail et à générer des désagréments à deux reprises. Concernant les oppositions à la réalisation du tronçon Renens-Villars-Ste-Croix, on peut légitimement partir du principe qu'elles devraient être inférieures à celles au tronçon Lausanne-Renens, parce que le tronçon Villars-Ste-Croix ne passe pas encore par des endroits urbains ultra-densifiés.

Les communes de l'Ouest lausannois attendent ce tramway depuis un moment pour le développement du district de l'Ouest lausannois. Développer la deuxième partie du tram t1 permettra aux communes de Bussigny, Crissier et Villars-Ste-Croix d'appréhender de manière optimale leur croissance et d'offrir à un très important bassin de population une desserte en transports publics compétitive vers le centre de Lausanne, et le nœud ferroviaire de Renens retrouvera, en toute logique, son trafic en trains grandes lignes.

Quant à ceux qui pensent qu'éventuellement prolonger le tramway jusqu'à Villars-Ste-Croix est pour le moins hasardeux, il convient d'indiquer que cette commune tout comme celle de Bussigny et Crissier dispose d'importantes zones industrielles dans lesquelles beaucoup d'entreprises sont situées, et que partout en Suisse où les transports publics se sont développés, cela soit-il par l'ajout d'une ligne ou par l'augmentation de fréquence de desserte, les communes concernées ont grandi et se sont développées à une vitesse parfois époustouflante. Le pari sur l'avenir de développement de l'Ouest lausannois mérite d'être mis en œuvre, et ce dès maintenant. Enfin, le groupe socialiste trouve pour le moins intéressant que cette résolution émane de la droite, étant entendu que les principaux opposants à la construction d'un seul tenant de toute la ligne du tramway figuraient principalement parmi les

TEXTE PROVISOIRE

municipaux de droite de l'Ouest lausannois, alors qu'une construction d'un seul tenant permettrait des économies.

M. Vincent Keller (LGa) : — Je ne souhaite pas prolonger inutilement la séance compte tenu des excellents arguments du député Rydlo, mais je souhaite simplement ajouter que le groupe La Gauche – POP-solidaritéS soutiendra massivement cette excellente résolution.

M. Régis Courdesse (V'L) : — J'aimerais formuler une question liée non pas sur le fond — puisque sur le fond, j'imagine qu'on ne peut qu'être favorable à cette prolongation et à cette résolution —, mais sur l'aspect de la planification. Je souhaiterais que Mme la conseillère d'Etat nous informe quant à la possibilité de concrétisation de ce projet du double tronçon en un.

M. Daniel Ruch (PLR) : — Au nom du PLR, je vous invite à accepter cette résolution, même si notre ami Rezso a oublié d'annoncer ses intérêts, puisqu'il est syndic de Crissier, ce dont je le félicite !

M. Michele Mossi (AdC) : — Construire un projet en deux étapes s'avère toujours plus onéreux que de le faire d'un seul tenant. La majorité du groupe PDC Vaud-libre souscrit aux arguments annoncés et bien étayés par M. Rydlo. Il nous paraît important de tout mettre en œuvre pour réaliser le chantier d'une seule traite. Il me semble également important que l'on puisse introduire dans les appels d'offres — tout du moins en option — la possibilité de réaliser la deuxième étape.

M. Gérald Cretegny (AdC) : — J'aimerais simplement revenir sur l'intervention de M. Courdesse, puisque je la partage. Raccorder deux étapes signifie que dans la planification nous pourrions aussi rencontrer des risques liés à la planification financière et voir d'autres projets s'éloigner qui touchent d'autres régions du canton. J'aimerais que Mme la conseillère d'Etat nous dise si dans cette planification d'autres projets pourraient se retrouver reportés.

Mme Nuria Gorrite, conseillère d'Etat : — Je remercie le député Rezso d'avoir déposé cette résolution. Au fond, cette dernière a presque été appelée par le gouvernement lui-même. Lors de notre projet de décret du tram dit de deuxième étape, nous avions évoqué l'hypothèse de réaliser l'ensemble de la ligne d'une traite, compte tenu des difficultés procédurales liées au premier tronçon. Cette résolution équivaut quelque peu à un « yes, we can » à la vaudoise ; elle est malheureusement tributaire d'un certain nombre d'interventions de tiers. Le canton de Vaud et son gouvernement souhaitent réaliser cette importante infrastructure d'une seule traite. A votre instar, je crois que limiter l'impact des chantiers et des nuisances, cela soit-il pour le trafic, pour les TL qui devraient réorganiser leur réseau de bus pendant les étapes de chantier, tout comme les avantages que cela représente sur le plan économique, tous ces arguments sont pertinents. Jusqu'à présent, et vraisemblablement, le calendrier doit permettre la réalisation de ces deux étapes en une seule. Toutefois, nous serons tributaires des éventuelles oppositions auxquelles nous serons confrontés, lors de la mise à l'enquête de la seconde étape. Ces deux étapes ne sont pas synchronisées dans leur maturité ; la première étape a été votée par les chambres fédérales dans le projet de première génération, projet d'agglomération de 2007. L'extension du tram a été votée en 2012 ; cela signifie que la maturité de la première étape est bien plus avancée — vous avez d'ailleurs octroyé son crédit de réalisation — alors que la seconde étape ne fait l'objet que du crédit d'étude. Compte tenu des retards de la première étape, nous imaginons que le tram t1 Lausanne-Renens pourrait se réaliser dans le meilleur des cas entre 2018 et 2023 avec approximativement quatre ans de délai de travaux ; cela signifie que la mise en service pourrait intervenir en 2023, au plus tôt. En ce qui concerne l'extension du tram en direction de Bussigny-Villars-Ste-Croix, nous allons amorcer les études qui devraient se dérouler entre 2016 et 2017. Nous pourrions déposer la procédure d'approbation des plans qui relève de la compétence de l'Office fédéral des transports (OFT) en 2018. Ensuite, intervient la mise à l'enquête. Ce n'est qu'au retour de la mise à l'enquête que nous pourrons connaître les éventuelles oppositions. Je vous rappelle que la première étape du tram a suscité 130 oppositions qui ont nécessité deux ans de traitement et vraisemblablement encore deux ans de procédure devant les tribunaux actuellement devant le Tribunal fédéral administratif puis vraisemblablement devant le tribunal fédéral. Cela implique que s'il y a moins d'oppositions sur la deuxième étape, si nous parvenons à limiter les opposants qui recourraient devant les deux instances juridiques, cela signifierait que nous pourrions commencer les travaux en même temps et les terminer simultanément en 2023. Nous sommes naturellement suspendus à d'éventuelles interventions de tiers. Vous savez sans doute que nous venons de finir les épreuves du

TEXTE PROVISOIRE

baccalauréat, une phrase de Sartre y est souvent soumise en dissertation : « l'enfer, c'est les autres. » Nous sommes ici dépendants d'éléments que nous ne maîtrisons pas. Cela étant, si l'on imagine ces éléments moindres, alors il serait possible de le faire.

M. Marc Oran (LGa) : — Je voudrais demander à Mme la conseillère d'Etat si c'est une entreprise anglaise ou américaine qui se chargera des travaux, puisque j'ai entendu que c'était « Yes, we can » !

La discussion est close.

La résolution est adoptée par 107 voix et 3 abstentions.

Election du (de la) Président(e) du Grand Conseil 2016 – 2017 (GC 195)

M. Marc-Olivier Buffat (PLR) : — Le groupe PLR a l'honneur et le plaisir de vous présenter la candidature de M. Grégory Devaud en qualité de président du Grand Conseil. Je rappelle que notre collègue est actuellement vice-président au sein du Bureau et qu'il a été élu député PLR de l'arrondissement d'Aigle en 2007. Il est également municipal à la commune d'Aigle depuis 2011 et y a été réélu au printemps de cette année.

Jeune, dynamique, engagé, travailleur et collégial sont les principaux traits de caractère de notre collègue, en devant renoncer à l'exhaustivité. Il a largement démontré ces qualités comme député et comme membre du Bureau. Comme vous le savez, le défaut de la jeunesse se corrige chaque jour ! Le héros des temps modernes est marié et père de famille, comme l'a écrit le philosophe Pascal Bruckner. Notre collègue est marié et père de trois enfants. Héroïque, il l'est d'autant plus, puisqu'agriculteur de profession, métier difficile, contraignant et particulièrement exposé politiquement et économiquement, un métier dangereux comme le titrait notre grand quotidien vaudois la semaine dernière ; notre collègue en a fait l'amère expérience, tout en faisant face à cet accident avec beaucoup d'abnégation et de courage. Les racines terriennes et bien vaudoises de Grégory Devaud ne l'empêchent pas de faire preuve d'une grande ouverture d'esprit comme en témoigne notamment le fait qu'il élève des bovins écossais de la race des *Highlands*, les mauvaises langues diront qu'il n'est pas allé chercher très loin, puisque la traduction de *Highland* n'est autre que pays d'Enhaut. Il n'empêche que notre collègue est tout à fait prédisposé à orchestrer et à guider notre transhumance du printemps prochain vers notre nouveau parlement sur la colline, et à présider ainsi cette poya de députées et de députés cheminant sur les sentiers escarpés de la Cité, celle qui sera peut-être immortalisée par un découpage du pays d'Enhaut.

Notre collègue est naturellement originaire d'Aigle, mais également d'Ursy-le Flon dans le canton de Fribourg, tout comme notre président du Conseil d'Etat. C'est dire si du plus riant avenir, il ose concevoir l'espérance ! Grégory Devaud est aussi un grand sportif qui pratique la course à pied, en particulier le marathon ; le voilà donc aguerri à certaines longues et pénibles séances du Grand Conseil. Notre présidente rappelait qu'au marathon de Vienne, Grégory Devaud a parcouru les 44 kilomètres en trois heures, ce qui est un excellent résultat ! Hasard des choses, 44 kilomètres c'est aussi la distance qui sépare le domicile de Grégory Devaud du Bureau du Grand Conseil au Château. C'est donc rassurant de savoir qu'en cas d'urgence, notre président sera présent en trois heures, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige ! C'est ça la mobilité douce pratiquée au quotidien ! Et s'il devait venir en voiture, et qu'il y ait des bouchons, pas de problèmes, on peut faire confiance à un Aiglon pour les faire sauter !

Avant d'être le digne héritier du messager grec Philippidès, Grégory Devaud vouait et voue toujours une passion pour la petite reine ; n'y voyez évidemment aucune allusion à notre présidente actuelle dont on dira d'emblée qu'elle a été une grande présidente par la qualité de son travail, mais bien un signe d'atavisme aiglon qui accueille à Aigle, l'Union cycliste internationale (UCI). Vous admettrez sans doute qu'avec un tel patronyme, c'eût été déchoir de ne pas accéder un jour au perchoir du canton de Vaud.

TEXTE PROVISOIRE

Je vous remercie donc d'ores et déjà d'amener un soutien massif, consensuel et enthousiaste à cette candidature.

La discussion n'est pas utilisée.

Il est passé à l'élection.

Bulletins distribués 125, rentrés 124, nul 1, blancs 9, majorité absolue 62 (valables 123.)

Est élu : M. Grégory Devaud, par 113 voix. (*Applaudissements*.)

Voix éparse : 1

La présidente : — Je vous adresse toutes mes félicitations, M. le président du Grand Conseil. Nous aurons l'occasion d'échanger lors de la cérémonie de passation des pouvoirs.

Interpellation Christiane Jaquet-Berger – L'Office cantonal des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) est-il en mesure de répondre aux défis qu'il affronte ? (16_INT_533)

Texte déposé

Comme on peut le lire sur le site de l'Etat : « La mission principale de l'Office cantonal des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) est d'exécuter des mandats de protection prononcés par des Justices de Paix en faveur de personnes majeures ou mineures nécessitant un encadrement social et administratif particulier et qui ne peuvent de ce fait être assumés par des curateurs privés. » Les curateurs professionnels assument donc désormais tous les cas lourds qui sont en augmentation.

Leur tâche est particulièrement difficile, vu la spécificité des cas à suivre et la complexité de l'application du nouveau droit de protection de l'adulte et de l'enfant. Il est donc essentiel qu'ils disposent des moyens permettant qu'une relation avec les pupilles puisse se construire avec régularité et empathie afin de correspondre aux valeurs de dignité et de respect de l'autonomie des pupilles telles qu'elles sont décrites sur le site de l'Etat. On peut y lire aussi que « l'Office engage des collaborateurs compétents, formés, aptes à prendre des décisions pertinentes adaptées au contexte, proportionnées et respectant le cadre légal et à en rendre compte, avec des capacités de résistance au stress, d'empathie et de distanciation. »

Or, comme l'ont montré la commission de gestion et la discussion sur le budget, le nombre de personnes engagées par contrat de durée indéterminée (CDI) paraît être devenu une faible majorité. Les autres employés sont des apprentis, des personnes engagées par l'assurance-chômage pour une durée de six mois et surtout un large volant de personnes auxiliaires, donc engagées en contrat de durée déterminée (CDD). Ces personnes effectuent pourtant dans leur majorité un travail régulier.

C'est pourquoi, dans le souci d'un bon fonctionnement de l'OCTP, d'une lutte contre une situation précaire du personnel et surtout de la qualité du soutien et de la relation avec les pupilles, je souhaite poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quelle est la proportion de personnes engagées par CDI au sein de l'Office ?
2. Quel est le nombre de dossiers confiés par personne aux collaborateurs de l'OCT, qu'ils soient employés avec CDI ou non ?
3. Quel est le taux de *turnover* ?
4. Quel est le taux d'absences pour maladie ou pour surcharge (burn-out) en comparaison avec d'autres services de l'Etat ?
5. Combien de temps les personnes engagées en CDD restent-elles dans l'Office avec ce type de contrat, y compris d'éventuels renouvellements, et qu'est-ce qui leur est proposé comme

formation, comme réengagement une fois le contrat CDD arrivé à terme, voire comme perspectives professionnelles ?

6. Quels échos l'Etat a-t-il des relations qui se construisent ou non avec les pupilles (par exemple, certaines pupilles disent ne jamais rencontrer leur curateur) et quel bilan en tire-t-il ?

7. Le Conseil d'Etat est-il satisfait de la situation actuelle à l'OCTP ? Envisage-t-il des améliorations dans un avenir proche ? Si oui, lesquelles ?

Souhaite développer.

(Signé) Christiane Jaquet-Berger

Développement

Mme Christiane Jaquet-Berger (LGa) : — Cette interpellation est le reflet d'un souci d'efficacité voire d'efficience de l'office cantonal des curatelles qu'on appelle OCTP. Ce dernier affronte le défi de l'application de la nouvelle protection d'adultes et de ses complexités qui se conjugue avec l'heureuse décision de ne plus obliger les citoyens à assurer une curatelle. Les cas lourds sont destinés à l'OCTP sans parler du suivi des curatelles privées. Selon le rapport de la Commission des finances, j'ai pu noter qu'il y a 2367 mandats exercés par l'OCTP, c'est-à-dire 25 % des curatelles et que la barre des 27 % sera sans doute franchie en 2017. Cela est lourd et requiert du personnel bien formé et il ne faut pas uniquement se limiter à l'appui de postes auxiliaires au profit de contrats de durée déterminée ; il en va du respect du travail des collaborateurs, mais aussi et surtout du respect des personnes sous curatelle, en principe fragiles.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Interpellation Claire Richard et consorts – Quelle transparence lors d'une découverte archéologique, bien commun et public par excellence ? (16_INT_534)

Texte déposé

Lors de l'émission *Forum* du 15 juin 2016, nous avons appris incidemment que les travaux en cours dans le cadre du chantier de construction mené par le Comité international olympique (CIO) avaient mis au jour des trésors d'archéologie.

Aucune communication n'a été faite par les services cantonaux, si bien qu'on ne connaît pas le niveau d'importance des découvertes réalisées.

Il semble en outre que bon nombre de vestiges découverts sont déjà ou vont être détruits pour permettre la poursuite de la construction du bâtiment projeté.

Dans ce cadre très discret, le public n'a pas été associé à cet important événement archéologique, pourtant révélateur de nos racines vaudoises communes.

Aussi, les soussignés prient le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont la nature et le niveau d'intérêt archéologique des découvertes effectuées sur le site du chantier du CIO ?

2. Pourquoi aucune visite publique n'a-t-elle été organisée sur le chantier après les découvertes, par exemple pendant l'intervention des archéologues ?

3. Quelle est la pratique de l'Etat en matière d'ouverture provisoire au public de tels sites ? Existe-t-il des directives internes aux services qui s'appliquent dans ce genre de situation ?

PROVISOIRE

4. Plus généralement, quel est l'usage en matière de communication de découvertes archéologiques ?

Nous remercions le Conseil d'Etat de ses réponses.

Souhaite développer.

(Signé) Claire Richard
et 13 cosignataires

Développement

Mme Claire Richard (V'L) : — Nous demandons au Conseil d'Etat de nous informer sur les raisons qui ont empêché l'ouverture du site au public qui aurait permis d'associer les Vaudois aux importantes découvertes de sites archéologiques réalisées sur le site du chantier du CIO. Nous demandons également à être informés sur les directives et habitudes régissant la communication lors de découvertes de ce type, notamment en matière d'ouverture provisoire au public, mais également d'informations plus générales. Nous remercions le Conseil d'Etat pour les indications qu'il nous transmettra, en tenant compte du fait que l'archéologie relève du bien commun et public, par essence, en raison des racines économiques et culturelles qu'elle met en lumière, base de notre société vaudoise.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Interpellation Philippe Krieg – Plaques d'immatriculation de véhicules étrangers circulant en Suisse : quel contrôle ? (16_INT_535)

Texte déposé

Selon l'Administration fédérale des douanes (AFD) l'utilisation temporaire de véhicules privés immatriculés à l'étranger par des personnes domiciliées en Suisse est interdite.

Depuis les accords de Schengen et la libre circulation des personnes, nous assistons à une augmentation — à mon avis incontrôlée — des plaques d'immatriculation étrangères, en faisant abstraction du droit du frontalier.

Les personnes domiciliées et travaillant en Suisse n'ont pas le droit d'utiliser des véhicules immatriculés à l'étranger.

Aujourd'hui, même les entreprises étrangères de génie civil utilisent, à des fins professionnelles, leur véhicule utilitaire immatriculé dans leur pays.

L'AFD est très claire à ce sujet : lors du franchissement de la frontière, les véhicules non dédouanés doivent être déclarés immédiatement et spontanément, en vue du traitement douanier.

Ni le contrôle des habitants, ni le Service des automobiles et de la navigation (SAN), ni la police, ni les douanes n'ont pu me donner des renseignements précis à ce sujet.

Tout cela pour un traitement équitable vis-à-vis du contribuable Suisse.

C'est pourquoi l'interpellation demande au Conseil d'Etat la réponse suivante :

– Quelle autorité est chargée de contrôler cette application ?
– Y a-t-il des contrôles à ce jour ?
– Qui renseigne les futurs résidents sur nos lois ?

Ne souhaite pas développer.

PROVISOIRE

(Signé) Philippe Krieg

Développement

M. Philippe Krieg (UDC) : — Les ambitions de développement de notre canton suscitent de nombreux problèmes. Le manque récurrent de main-d'œuvre qualifiée fait défaut et provoque la convoitise de l'Europe entière. En effet, on peut constater le nombre de petites entreprises étrangères s'installant avec leur propre matériel et leurs véhicules immatriculés dans leur propre pays. De nombreux résidents occupent des appartements ou encore des villas sur la Riviera, et ce depuis fort longtemps, et continuent de circuler avec leurs propres plaques d'immatriculation étrangères. La loi fédérale AFD oblige les propriétaires de véhicules étrangers résidant dans le canton à s'adresser à l'administration fédérale des douanes ou au centre de la Blécherette, au Service des automobiles et de la navigation, dans un délai imparti d'au maximum une année. On peut se demander si c'est par négligence ou par intérêt financier qu'on laisse se soustraire à nos lois et à nos taxes. Force est de constater que nous créons et votons en tant que parlementaires à l'interne de ce plénum des lois à tout va, mais que la situation à l'extérieur est totalement différente ! Entre la théorie et la pratique, deux mondes existent. Appliquons nos lois existantes ! C'est pourquoi par le biais de mon interpellation je demande au Conseil d'Etat des réponses aux questions suivantes :

- Quelle autorité est chargée de contrôler l'application de la loi fédérale AFD ?
- Qui renseigne les futurs résidents sur nos lois ?
- Y a-t-il des contrôles à ce jour ?

Je vous remercie de votre attention.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Interpellation Valérie Schwaar et consorts – Préservation des surfaces d'assolement (SDA) : « Mange selon la hauteur de ton sac à provisions, marche selon la largeur de ton pas » (proverbe tibétain) (16_INT_536)

Texte déposé

Afin de garantir l'approvisionnement de la population, même en cas de crise majeure, la Confédération exige des cantons qu'ils distinguent les parties de leur territoire se prêtant à l'agriculture et qu'ils préservent les surfaces dites d'assolement (SDA) par des mesures d'aménagement du territoire. (cf. article 6 alinéa 2 lettre a de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)).

En 1992, le Conseil fédéral a approuvé le Plan sectoriel des surfaces d'assolement (PS SDA) qui vise le maintien à long terme du potentiel de production agricole. Dans sa *Stratégie 2002* pour le développement durable, le Conseil fédéral a précisé que, dans la mesure du possible, les besoins en surfaces d'habitat et en infrastructures doivent être satisfaits sans porter atteinte aux sols à haut potentiel d'utilisation agricole.

Ce plan sectoriel attribue à chaque canton un quota de surfaces à garantir. Pour le canton de Vaud, ce quota a été fixé à 75'800 hectares (ha), soit 17 % de la surface nationale des SDA (438'560 ha). Ce chiffre correspond aux SDA inventoriées dans le canton en 1987 et 1988 à la demande de la Confédération.

Au vu de l'enjeu que cela représente pour le canton et pour son développement, nous avons l'honneur de poser une série de questions y relatives :

1. Selon la fiche F12 du Plan directeur cantonal (PDCn), l'état au 31 décembre 2010 montrait que le

PROVISOIRE

canton disposait d'un contingent de 77'340 ha, supérieur de 787 ha au quota fixé par la Confédération. Qu'en est-il aujourd'hui, en juin 2016 ?

2. En janvier 2016, cette marge de manœuvre de 787 ha était jugée suffisante pour « accueillir l'ensemble des projets identifiés par le Plan directeur cantonal ». Selon la mesure de la fiche F12 du PDCn, « des surfaces d'assolement peuvent être utilisées à des fins non agricoles, mais seulement en présence d'intérêts prépondérants et sur la base d'une pesée complète des intérêts, et à condition que le contingent minimal de surfaces d'assolement à fournir par le canton reste garanti de façon durable. L'examen par le Canton de tout projet susceptible d'empiéter sur ces surfaces doit permettre de vérifier si des intérêts prépondérants le justifient ». Or, il existe des projets sur des SDA aux quatre coins du canton qui ne sont pas identifiés comme d'intérêt prépondérant dans le PDCn. Ces projets peuvent-ils « bénéficier » de cette marge de manœuvre ?
3. Sachant que « le Canton peut autoriser la compensation partielle des emprises ou alors y renoncer » (p. 288-289 PDCn), quelle est la liste des critères permettant une exemption à l'obligation de compenser totalement ou partiellement ? Existe-t-il notamment des critères liés à la qualité du sol et notamment les pollutions (résultats d'analyses pédologiques) ? Quelle en est la base légale ?
4. L'inventaire vaudois des SDA, dont la géodonnée est accessible sur le portail cantonal www.geoplanet.vd.ch montre que les SDA peuvent être soit en zone agricole, de qualité I ou II, soit en zone intermédiaire, également de qualité de I ou II. La qualité de la parcelle a-t-elle une influence lors de l'examen de l'opportunité d'exempter un projet de l'obligation de compenser ?
5. Quels sont les projets qui ont bénéficié d'une exemption totale et/ou partielle de compensation ?
6. A qui appartient la compétence de sortir les parcelles de l'inventaire, d'exempter totalement ou partiellement un projet de la compensation (SDT, cheffe du département, Conseil d'Etat) ? Quelle est la base légale et quelles sont les procédures ?
7. Quelles sont les voies de recours pour les propriétaires, communes, services cantonaux ?
8. Des actions seront-elles engagées, à l'instar de cantons voisins, pour gagner de nouvelles surfaces en SDA, que ce soit par des mesures d'aménagement (déclassements) ou par une remise en état de certaines parcelles (revalorisation de sols dégradés) ?

Nous remercions d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Souhaite développer.

(Signé) Valérie Schwaar
et 14 cosignataires

Développement

Mme Valérie Schwaar (SOC) : — Par le biais de cette interpellation, je souhaite poser un certain nombre de questions au sujet des surfaces d'assolement (SDA) et en particulier des conditions qui permettent de ne pas compenser une SDA qui passerait en zone constructible. Sans vouloir refaire l'histoire des SDA, rappelons, toutefois, qu'il s'agit d'une exigence de la Confédération pour préserver les surfaces dites d'assolement par des mesures d'aménagement du territoire. Conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et à son ordonnance, un plan sectoriel a attribué un quota de 75'800 hectares au canton de Vaud, ce qui représente 17 % de la surface nationale à préserver.

Le développement du canton, cela soit-il du point de vue du logement, de l'emploi ou des infrastructures met une pression conséquente sur la surface agricole et sur les parcelles actuellement affectées en SDA. L'affaire d'Orbe nous a rappelé que chaque projet qui mange de la SDA doit compenser ses surfaces, ailleurs.

Pourtant, il existe une exemption à l'obligation de compenser totalement ou partiellement permettant la réalisation de projets identifiés comme d'intérêt majeur par le plan directeur cantonal. Ainsi, selon le plan directeur cantonal le canton avait une réserve de 787 hectares dans laquelle il pouvait piocher.

Aujourd'hui, que reste-t-il de cette marge de manœuvre ? Possédons-nous encore la réserve nécessaire à la réalisation de ces projets cantonaux ? Et puis, quid des projets communaux ? Peuvent-ils également bénéficier de ce type d'exemption ? Toujours selon le plan directeur cantonal, il existerait d'autres critères permettant de ne pas compenser. Existe-t-il par exemple des critères liés à la qualité du sol et notamment les pollutions détectées par des analyses pédologiques ? Si oui, quelle est la base légale ? Du point de vue de la procédure, à qui appartient la compétence de sortir les parcelles de l'inventaire ? D'exempter totalement ou partiellement un projet à compensation ? Cela relève-t-il du Conseil d'Etat ? Du Département ? Ou du Service d'aménagement du territoire (SDT) ? Finalement, quels sont les projets qui ont bénéficié d'une exemption totale ou partielle ? En me réjouissant de lire la réponse du Conseil d'Etat, je vous remercie.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Interpellation Graziella Schaller et consorts – Pour soutenir le développement de nos enfants dans notre société numérique, donnons-leur les outils appropriés ! (16_INT_538)

Texte déposé

Notre société se numérise et, aujourd'hui, tous les métiers demandent des connaissances informatiques. Si l'école répond à cette évolution en proposant des cours sur l'utilisation des outils informatiques — ordinateur, scanner, imprimante — il reste encore du chemin à faire, car utiliser un ordinateur ne signifie pas comprendre l'informatique.

L'école doit permettre la découverte et la compréhension des concepts fondamentaux de l'informatique, dès la primaire. Il faut parler aux élèves avec leurs mots, à partir de leurs connaissances acquises dans les autres disciplines, et leur permettre de prendre conscience de la place de l'informatique dans notre quotidien.

L'enseignement de l'informatique à l'école nous semble être trop souvent limité à l'utilisation d'ordinateurs et de logiciels créés par d'autres. Faire de l'informatique ne doit pas ses réduire à passer des heures devant un écran, ni à la maitrise de word, excel, et des règles d'internet, même si cela est très utile. Cet enseignement doit permettre d'acquérir des notions fondamentales et universelles : l'initiation à l'informatique ne doit pas être liée à un ordinateur particulier, ni à un logiciel ou un langage particulier. Il faut enseigner à l'école la gestion de l'information, faire découvrir aux élèves les langages de programmation, les algorithmes et les machines.

Des rapports démontrent que ces apprentissages ont favorisé le développement des compétences et l'utilisation des savoirs dans l'ensemble des branches. Plus particulièrement, cet enseignement a permis de soutenir le développement d'un esprit critique et créatif des élèves et cela depuis le primaire. Cet apprentissage ne peut que donner de l'aisance pour une matière qui est omniprésente, et qui s'invite dans toutes les activités : tous les jours, on constate qu'il faut maîtriser l'informatique dans tous les métiers, artistiques, manuels ou intellectuels.

Aussi, je souhaite poser au Conseil d'Etat les questions suivantes en lien avec cette thématique :

- Quels constats le Conseil d'Etat tire-t-il des études menées sur l'introduction de l'initiation à l'informatique et à la programmation, au primaire, au secondaire, au post-obligatoire ?
- Le Plan d'Etudes Vaudois actuel intègre-t-il les conclusions tirées de ces études ?
- Le Conseil d'Etat a-t-il déjà effectué dans des classes de primaire ou de secondaire, des tests d'initiation à la programmation et si oui, dans quelles circonstances ces tests ont-ils été effectués et quels en sont les retours ?
- Dans le cas contraire, est-il envisageable d'introduire un enseignement test de l'informatique dans le canton de Vaud, à l'école primaire, secondaire, professionnelle, et post-obligatoire ?

– Le Président de la Conférence des directeurs de l'instruction publique, M. Christoph Eymann, a récemment indiqué à la presse que l'idée d'introduire une initiation à la programmation était une bonne idée, mais du ressort des cantons. Le Conseil d'Etat partage-t-il cette préoccupation ? Est-il disposé à introduire ce sujet dans le Programme d'Etudes Romand (PER), qui ne contient actuellement que l'enseignement de l'usage des outils informatiques ?

Souhaite développer.

(Signé) Graziella Schaller
et 5 cosignataires

Développement

Mme Graziella Schaller (V'L) : — A l'évidence, l'informatique est de plus en plus présente dans notre société. Au cœur de chaque métier ou presque, l'informatique remplace ou complète les compétences nécessaires acquises lors des apprentissages tant manuels qu'intellectuels. L'informatique ne se réduit plus à savoir utiliser une tablette ou à passer des heures sur un téléphone portable ou un ordinateur. Il sera primordial pour nos enfants de posséder des connaissances plus fondamentales sur le fonctionnement de ces ordinateurs, leur technologie, dont les principes de programmation. Dans les écoles vaudoises et le plan d'études vaudois, l'informatique n'est plus enseignée, mais existe en tant que capacité transversale. Cela signifie que les professeurs qui enseignent l'informatique ne sont en général pas formés pour l'enseigner, quel que soit leur niveau.

Nous souhaitons savoir si des études ont été menées dans le canton de Vaud sur les tests liés à l'étude de la programmation et des conclusions tirées. Sachant que le plan d'études romand ne sera pas modifié avant 2020, est-il envisagé d'introduire malgré tout un enseignement de la programmation ? Mentionnons encore que les élèves des écoles privées sont clairement mieux lotis, familiarisés très tôt au maniement des tablettes, ordinateurs et tableaux tactiles, robotique et programmation.

Nous désirons savoir si le Conseil d'Etat pense prendre des mesures pour ne pas prétériter les enfants de l'école publique et également leur fournir les outils nécessaires pour être eux aussi des acteurs du monde de demain.

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Election du (de la) premier(ère) Vice-Président(e) 2016 – 2017 (GC 196)

M. Vassilis Venizelos (VER) : — Le groupe des Verts a l'immense honneur de vous proposer la candidature de Mme Sylvie Podio, comme première vice-présidente du Grand Conseil. Mme Sylvie Podio est née à Morges il y a peu, est l'heureuse maman de trois enfants, est au profit d'une formation riche et variée, puisqu'elle a à la fois une formation d'employée de commerce, ce qui lui confère un sens de la négociation très aiguisé, les membres du Bureau en témoigneront, mais elle est aussi éducatrice spécialisée, ce qui montre son sens de l'intérêt général.

Elle assume plusieurs mandats associatifs et politiques dont je ne dresserai pas la liste exhaustive, toutefois, je relèverai son mandat de municipale de la jeunesse, de la sécurité sociale et du logement occupé pour la commune de Morges depuis 2008 ; elle est députée au Grand Conseil depuis 2012, membre de la Commission de la politique familiale et membre du Bureau du Grand Conseil vaudois, depuis 2013, avec un poste de deuxième vice-présidente qu'elle occupe depuis une année maintenant.

A la lecture de ses interventions au Grand Conseil, on peut observer sa capacité à intervenir dans plusieurs disciplines et sujets. Elle n'est pas une députée monomaniaque, ce que la diversité de ses interventions, comme la mobilité, les questions sociétales ou familiales, l'asile ou l'école démontrent. Vive d'esprit, Mme Sylvie Podio bénéficie également d'une grande capacité d'écoute et de dialogue, une compétence à travailler en équipe, sa connaissance et son respect des institutions lui permettent de

TEXTE PROVISOIRE

défendre les intérêts de notre parlement avec vigueur. Enfin, Sylvie Podio ne craint pas les responsabilités, car même s'il ne s'agit que d'une étape vers la présidence, il s'agit néanmoins d'une étape importante. L'étymon latin de son patronyme n'est autre que *podium*, ce qui signifie hauteur ou sommet. Mme Podio est donc prédestinée à occuper un jour le perchoir, raison pour laquelle je vous propose au nom des Verts, la candidature de Sylvie Podio comme vice-présidente du Grand Conseil.

La discussion n'est pas utilisée.

Il est passé à l'élection.

Bulletins distribués 136, rentrés 136, nul 0, blancs 11, majorité absolue 69 (valables 136.)

Est élue : Mme Sylvie Podio, par 103 voix. (*Applaudissements*.)

Voix éparse : 22

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Julien Cuérel – SCL : un service en voie de disparition ? (16_INT_473)

Débat

M. Julien Cuérel (UDC) : — Je vais imiter la brièveté de la réponse qui m'a été donnée ; avec satisfaction, je constate que mes inquiétudes étaient fondées. Tout le monde quitte le Service des communes et du logement (SCL), ce dernier devient un service quasi inexistant alors que l'objectif était de renforcer l'adéquation du service offert en matière financière et péréquative pour les communes. Le modèle comptable harmonisé MCH2 n'a pas avancé depuis plusieurs années, alors qu'en 2014 on nous annonçait que les communes seraient informées de manière régulière sur l'avancement des travaux. J'imagine que nous sommes au point mort, puisqu'aucune information n'a été donnée, depuis. En 2014, il était également annoncé que toutes les demandes des communes seraient traitées par le service. Force est de constater qu'elles sont traitées, mais en renvoyant régulièrement les boursières et les boursiers auprès, par exemple de l'UCV ou de la BCV.

En octobre 2014, nous apprenions par le biais de la lettre d'information canton-communes qu'une série de fiches juridiques avaient été créées et qu'elles étaient accessibles sur le site internet du SCL. Lorsqu'on consulte la page dédiée à ces questions-réponses, il est indiqué que la page est en cours de mise à jour, et ce, depuis deux ans !

Sans revenir sur la question du plafond d'endettement, du logement ou sans faire de projection sur la politique RH de ce service, tous ces exemples ajoutés à l'absence de réponses claires de la part du Conseil d'Etat continuent à m'inquiéter. Je regrette que le Conseil d'Etat ne se saisisse pas plus sérieusement de ce problème, puis que la force du canton repose aussi sur la force de ses communes, notamment dans le domaine financier et du logement.

La discussion n'est pas utilisée.

Ce point de l'ordre du jour est traité.

TEXTE PROVISOIRE

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Alain Voiblet – Quelle est la politique actuelle de communication de la police cantonale vaudoise concernant les délits commis par les migrants, en particulier lors de viols ou tentatives de viols, ainsi que lors de l'annonce d'autres délits graves ? (16_INT_471)

Débat

La présidente : — Nous avons sollicité le député Voiblet afin d'obtenir une réponse, en vain.

La discussion n'est pas utilisée.

Ce point de l'ordre du jour est traité.

Interpellation Céline Ehrwein Nihan – Sortie de route au Service des automobiles ? (16_INT_529)

Texte déposé

Depuis plusieurs mois, des migrants d'Etats non européens sont poursuivis pénalement, ou risquent de l'être, pour avoir présenté au Service cantonal des automobiles des permis de conduire considérés par ce dernier comme faux.

Or, les récits de ces personnes sont concordants : si certains espéraient échanger leur permis de conduire national contre un permis de conduite suisse, beaucoup d'entre eux n'avaient même pas cet espoir. Au guichet du Service cantonal des automobiles, alors qu'ils se renseignaient sur les formalités pour l'obtention d'un permis suisse, on leur a demandé s'ils étaient en possession d'un permis délivré par leur Etat d'origine. Ravis, la plupart ont répondu par l'affirmative et on fait venir leur document du pays.

Compte tenu des différences d'exigences, de type de conduite et de signalisation, il n'y a de fait *a priori* aucune chance pour qu'un permis, même reconnu comme valable, permette de passer outre la course de contrôle. Par conséquent, les personnes sont non seulement amenées à nourrir de faux espoirs, mais sont de plus ensuite accusées d'avoir fourni un document considéré comme faux. Notons à ce sujet que, dans de nombreux cas, il est bien difficile de savoir ce qu'est un « vrai » permis de conduire. En effet, dans certains pays, la procédure d'obtention de celui-ci est flottante, les examens théoriques sont lacunaires ou inexistants.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

– Quel regard le Conseil d'Etat pose-t-il sur la façon de procéder du Service cantonal des automobiles ? Des personnes souvent fragilisées par leur vécu et soucieuses de se montrer irréprochables face à la justice suisse — puisqu'en procédure de demande d'asile — ne sont-elles pas poussées à l'erreur par la demande qui leur est faite de fournir des documents qui auront toutes les chances d'être invalidés ?
– Puisque la plupart des personnes viennent de pays sans convention concernant la reconnaissance des permis de conduire et qu'ils doivent de toute manière faire une course de contrôle, le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas qu'il serait plus judicieux et plus économique —tant pour la personne que pour la justice suisse qui doit ensuite se pencher sur des délits concernant la production de faux — d'inviter les candidats à suivre toute la procédure de permis en Suisse en les rendant tout de suite attentifs aux risques de fournir le document avec lequel ils ont roulé dans leur pays d'origine ?

Souhaite développer.

(Signé) Céline Ehrwein Nihan

Développement

Mme Céline Ehrwein Nihan (VER) : — Depuis plusieurs mois, des migrants d'états non européens sont poursuivis pénalement ou risquent de l'être pour avoir présenté au Service des automobiles et de la navigation (SAN) des permis de conduire considérés comme faux. Or il semblerait que le problème réside dans le fait que ces clients non européens aient été induits en erreur par le SAN. En effet, pour obtenir un permis de conduire valable en Suisse, une personne non européenne doit habituellement passer une course de contrôle. Que cette personne ait déjà ou non un permis de conduire au préalable n'y change rien, c'est un passage obligé. Toutefois, au guichet du SAN, des collaborateurs — qui sans doute pensaient bien faire — demandent à ces clients non européens s'ils ont déjà un permis de conduire délivré par leur pays d'origine. Bien entendu, les personnes bénéficiant déjà d'un permis répondent par l'affirmative et s'empressent de le présenter. Par ailleurs, notons qu'il est difficile de distinguer un vrai permis d'un faux, puisque dans un certain nombre de pays, les procédures pour acquérir un permis sont relativement flottantes. C'est ainsi que certains se retrouvent poursuivis pénalement pour avoir présenté leur permis. Compte tenu de ces éléments, nous nous permettons de demander au CE de bien vouloir répondre aux deux questions suivantes :

- Quel regard le Conseil d'Etat pose-t-il sur la façon de procéder du Service cantonal des automobiles ?
- Le CE ne pense-t-il pas qu'il serait plus judicieux d'inviter les personnes originaires d'un pays sans convention avec la Suisse concernant les permis de conduire qui se présentent, à suivre une procédure complète tout à fait normale, en rendant attentives les personnes au fait que leur permis pourrait ne pas être reconnu comme valable en Suisse et éviter ainsi de mauvaises surprises pénales ?

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

Initiative Aliette Rey-Marion et consorts – Circulation routière, signe de la main (16_INI_019)

Texte déposé

Depuis le 1er juin 1994, les personnes désirant traverser la chaussée aux passages piétons n'ont plus l'obligation de faire un signe de la main.

L'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR) précise, en effet, ce qui suit : « Avant d'atteindre un passage pour piétons où le trafic n'est pas réglé, le conducteur accordera la priorité à tout piéton ou utilisateur d'un engin assimilé à un véhicule qui est déjà engagé sur le passage ou qui attend devant celui-ci avec l'intention visible de l'emprunter. » Cette nouvelle réglementation donne droit aux piétons de traverser la chaussée sur un passage piétons sans communication aux usagers de la route en ce sens que le signe de la main a été supprimé.

Cette initiative parlementaire vient en appui à l'initiative parlementaire déposée à l'Assemblée fédérale le 17.03.2008 suivie d'une motion déposée le 11.12.2014 par Mme Sylvia Flückiger-Bäni, conseillère nationale argovienne.

Par cette initiative, je demande de compléter l'art. 49 alinéa 2 de la Loi fédérale sur la circulation routière de cette façon : « Ils bénéficient de la priorité sur de tels passages, mais doivent faire un signe de la main et ne pas se lancer à l'improviste. »

Par cette initiative, je demande au Conseil d'Etat vaudois de faire pression sur l'Assemblée fédérale afin de faire avancer ce dossier.

Je demande également que cette initiative soit renvoyée directement au Conseil d'Etat.

E PROVISOIRE

Demande la prise en considération immédiate.

(Signé) Aliette Rey-Marion
et 58 cosignataires

Développement

Mme Aliette Rey-Marion (UDC) : — Depuis juin 1994, les personnes désirant traverser la chaussée sur un passage piéton n'ont plus l'obligation de faire un signe de la main. Or, malheureusement, les statistiques nous font constater que, depuis quelques années, pour le canton de Vaud et uniquement entre 2011 et 2015, environ dix piétons ont perdu la vie en voulant traverser la route sur un passage piéton. Les piétons sont les usagers de la route les plus vulnérables. Ils bénéficient de la priorité sur les passages piétons, priorité qui doit naturellement leur rester. Par contre, il devraient en user avec prudence, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. La réintroduction du geste simple de la main sert à inviter les usagers de la route — piétons et automobilistes — à communiquer et, de ce fait, à être attentifs à l'éventuelle venue d'un véhicule.

Cette initiative demande aux membres du gouvernement vaudois de faire pression sur l'Assemblée fédérale, afin de faire avancer les dossiers déposés à Berne depuis quelques années à ce sujet. Il s'agit de compléter l'article 49, alinéa 2, de la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) de la façon suivante :

« LCR, Article 49 alinéa 2 : Ils bénéficient de la priorité sur de tels passages, mais *doivent faire un signe de la main et* ne pas se lancer sur la chaussée à l'improviste. »

Je vous remercie d'avance de bien vouloir accepter cette initiative et de la renvoyer directement au Conseil d'Etat. En effet, cette demande peut uniquement s'étudier au niveau fédéral.

La discussion est ouverte.

Mme Valérie Schwaar (SOC) : — Dans ce postulat, il s'agit d'introduire à nouveau l'obligation, pour les piétons, de faire un signe de la main avant de s'engager sur un passage piéton. Cette initiative parlementaire demandant aux Chambres fédérales de modifier la LCR est ce qu'on appelle « une fausse bonne idée ».

Tout d'abord, comment fera la justice pour décider et départager les responsabilités en cas d'accident ? Faudra-t-il mettre une caméra au-dessus de chaque passage piéton ? Il y aura toujours des personnes imprudentes, qu'elles soient piétonnes, cyclistes ou automobilistes. L'immense majorité des piétons n'est pas stupide : chacun sait que si l'on se fait renverser par une voiture, même en étant à 100 % dans son droit, c'est quand même le piéton qui subit les conséquences, dans sa chair.

Au final, la plupart des acteurs de la circulation routière sont dubitatifs, voire franchement opposés à cette idée, que ce soit le Bureau de prévention des accidents (BPA), le Touring club suisse (TCS) ou l'Association transports et environnement (ATE). Le Conseil fédéral lui-même a rejeté déjà deux fois la même proposition, déposée par une conseillère nationale UDC. Il y a mieux à faire pour limiter le nombre d'accidents entre piétons et voitures. Tout d'abord, déplaçons déjà les passages piétons dangereux, car il y en aujourd'hui aux quatre coins du canton. Ensuite, diminuons les vitesses de circulation dans les zones où il y a beaucoup de piétons, aux abords des écoles, des commerces et des bâtiments publics. Le choc entre une voiture et un piéton est d'autant moins dramatique que la vitesse est faible. Bref, la proposition qui nous est faite n'est pas une bonne idée et je souhaite, pour le moins, que cette proposition soit discutée en commission. Je vous remercie.

Mme Valérie Induni (SOC) : — J'ai contresigné cette initiative, sans réaliser, sur le moment, qu'elle demandait un renvoi direct au Conseil d'Etat. Depuis lors, j'ai réfléchi à la situation et au problème des piétons, tant il est vrai que la sécurité de ces derniers reste toujours un sujet de préoccupation.

En y réfléchissant de plus près, je me rends compte que la proposition cause une inversion de la responsabilité. En effet, on pourra finalement toujours dire que le piéton s'est rendu coupable s'il n'a pas fait de signe de la main ; ainsi, il n'est plus seulement victime, mais encore coupable de son accident ! Je demande donc le passage en commission, à tout le moins, afin de pouvoir réfléchir plus avant à cette idée et évaluer si elle est bonne, moyennement bonne ou si elle n'est pas bonne.

TEXTE PROVISOIRE

M. Marc-Olivier Buffat (PLR) : — Gilles disait que quand un Vaudois veut dire « non », il dit « ouais, bof ». Alors voilà, c'est à peu près ma position et celle du groupe PLR. C'est sans doute une bonne question et sans doute quelque chose qui devrait être réglementé. Mais pour autant, la voie de l'initiative ou de l'intervention du Conseil d'Etat à Berne résoudra-t-elle ou fera-t-elle avancer la question ?

Le problème est réel et l'entier du groupe PLR est d'accord pour dire qu'il existe un problème de sécurité avec l'abandon du signe de la main. Mais il n'y a pas que cela, ainsi qu'on l'a déjà dit. Nonobstant la prévention, certains continuent à traverser en regardant leur *smartphone*, en écoutant de la musique ou en étant attentifs à tout ce qui peut se passer sur la chaussée, sauf aux voitures, bien entendu. Il y a aussi le problème des cyclistes, il faut le dire : ceux qui vont au travail en vélo en ne prêtant qu'une attention très secondaire à la signalisation lumineuse existent aussi. Comment et pourquoi voudriez-vous qu'ils prêtent attention à un signe de la main d'un piéton, fût-il prioritaire, alors que certains ne se gênent pas pour circuler sur les trottoirs ? En bref, on voit que la problématique est vaste. Nous restons donc dubitatifs, encore une fois, quant au sort à donner à cette initiative.

Renvoi en commission ? Il est vrai qu'on peut se demander à quoi il servirait, puisque nous sommes pour ou contre, mais pas « bien au contraire ». Le renvoi en commission, s'agissant d'une règlementation fédérale, n'amènera rien. Par principe, comme vous le savez, le PLR s'oppose à ce que l'on traite, au Grand Conseil, des problématiques relevant du droit fédéral. C'est le principe et à titre personnel, je le respecterai. Je ne voterai donc pas cette initiative. Cependant, le groupe PLR au Grand Conseil, qui se sent déjà des airs d'été, votera de façon diverse et variée, avec déjà des salades et de la feta à la grecque. C'est donc la liberté de vote au sein de notre groupe, vous l'aurez compris.

M. Jean-Michel Dolivo (LGa) : — Le groupe La Gauche (POP – solidaritéS) ne soutiendra pas cette initiative et encore moins sa prise en considération immédiate. Le devoir de prudence appartient à celui qui cause et qui est à l'origine du risque. Sur un passage piéton, il est clair que la responsabilité est assumée par l'automobiliste, voire le motard ou le cycliste, qui ne s'arrête pas et ne laisse pas passer le piéton qui traverse. On nous dit que le piéton pourrait ne pas s'intéresser aux autres usagers de la route, sur le passage piéton. Mais justement, il y est prioritaire. C'est donc aux autres usagers de la route de s'arrêter ou, de toute façon, de prendre des mesures afin de pouvoir s'arrêter. Quand mon collègue parle de *smartphones* ou d'autres moyens de distraction, on peut parler des automobilistes qui téléphonent ou qui regardent leur *smartphone* en conduisant, mais qui ne regardent pas les autres usagers de la route, surtout quand ils sont prioritaires. Il n'y a donc aucune raison de soutenir une telle initiative.

Mme Mireille Aubert (SOC) : — Les policiers qui apprennent aux petits écoliers, dès la première année scolaire, à adopter un comportement adéquat pour traverser, leur recommandent d'attendre que les voitures s'arrêtent. Je trouve que c'est une meilleure mesure de protection, pour ces enfants. Personnellement, je ne soutiendrai donc pas l'initiative qui nous est proposée.

Mme Pierrette Roulet-Grin (PLR) : — Je vois que la légende « gentils piétons/méchants automobilistes » a toujours cours et je le regrette beaucoup. Je crois en effet que chacun doit prêter attention à l'autre. Dans la LCR, pour le bien de tous les usagers de la route, certaines prescriptions concernent les piétons qui doivent marquer un temps d'arrêt et observer la circulation, mais ils ne peuvent pas obliger une voiture qui arrive de manière brusque à s'arrêter. Selon moi, la solution réside dans cette attention et dans la prévention. Mais jusqu'à ce que l'on ait une plus grande conscience et attention les uns des autres, nous pouvons éventuellement demander à Mme la conseillère d'Etat responsable de nos organes de police, de renforcer les prochaines campagnes de prévention, bien qu'elles soient réalisées aussi bien par l'organisation pour laquelle travaille Mme Schwaar que par le TCS pour lequel je déclare mes intérêts. Nous devons, ensemble, être attentifs à ce problème et c'est ainsi, comme le font déjà les policiers dans les écoles, que l'on pourra faire avancer la question. Je constate pourtant que ce sont surtout les adultes qui traversent mal.

M. Philippe Vuillemin (PLR) : — Ce que j'ai aimé, dans l'initiative de notre collègue Aliette Rey-Marion, c'est que dès que les journaux l'ont connue, tous les milieux intéressés — et bien entendu experts — se sont récriés contre cette mesure. De cette façon qu'on voit souvent, quand une idée vient

TEXTE PROVISOIRE

d'un autre milieu que celui des experts, c'est forcément mauvais, débile, inutile, ne servira à rien et ne fera pas le bonheur des peuples. C'est d'une arrogance ! Et rien que cela m'incite à vous soutenir, ma chère, car c'est du grand n'importe quoi, ces messieurs et mesdames qui se prennent pour de véritables papes de la circulation routière !

Quant à mon collègue Dolivo, je suis au regret de lui dire que j'avais également, comme lui, cru que quand ma fille s'élançait sur un passage jaune et que l'automobiliste l'a shootée, il serait pleinement responsable. Que nenni ! Le juge a estimé que ma fille de 8 ans avait une part de responsabilité dans l'accident qui lui était survenu ! Je n'en suis toujours pas revenu. Comme quoi, entre les théories des avocats et les réalités des juges, il y a parfois de surprenants précipices.

M. Vassilis Venizelos (VER) : — Certains sont tentés d'opposer les différents usagers de la voie publique. Il convient pourtant de rappeler que, suivant les moments, nous sommes tous piétons, parfois cyclistes et d'autre fois automobilistes. Il ne convient donc pas de venir avec des propositions parlant des gentils piétons et des méchants automobilistes, ainsi que l'a suggéré une intervenante, tout à l'heure. D'autres pistes existent pour renforcer la sécurité sur la voie publique. Il existe plusieurs voies pour atteindre cet objectif. Nous avons ici affaire à une proposition qui touche à une disposition fédérale et notre assemblée n'est donc pas le lieu où venir débattre de cette problématique.

Pour en revenir à la médiatisation de cette affaire, je relève que souvent, quand un certain parti — en l'occurrence, le premier parti du pays — présente une proposition qui ne règle pas la question, mais stigmatise la population la plus vulnérable, il y a effectivement médiatisation et surmédiatisation du sujet, ce que je regrette.

Cette initiative n'ayant, d'une part, rien à faire au niveau cantonal, puisque c'est un sujet fédéral et, d'autre part, ne réglant en tout cas pas le problème, même s'il est bien débattu au niveau fédéral, je vous invite à refuser sa prise en considération. Ne perdons pas plus de temps à en débattre en commission. Je vous remercie d'avance.

M. Michele Mossi (AdC) : — Je souscris pleinement aux arguments de Mme Schwaar en ce qui concerne la sécurité des passages piétons, ainsi qu'à ceux du représentant du groupe PLR, M. Marc-Olivier Buffat, pour qu'on ne traite pas ici les thèmes relevant purement de la politique fédérale.

A mon avis, une règle doit être claire, précise et bien connue de tous : qu'est-ce qu'un geste de la main ? Pour un piéton en train de parler au téléphone ou en train de discuter sur le trottoir, son geste est-il réellement bien perceptible par l'automobiliste qui s'approche, voire par le cycliste qui tient son guidon ? Selon moi, si l'on a la priorité, on l'a et si on ne l'a pas, on ne l'a pas. Nous n'avons pas une règle de priorité sous condition de… De ce fait, je vous encourage à refuser l'initiative. Et je regrette qu'en la refusant, nous soyons obligés de convoquer une commission.

M. Cédric Pillonel (VER) : — Pour ma part, je refuserai également cette initiative. Il me semble être témoin d'un retour en arrière par rapport à la situation. Rappelez-vous : avant que le signe de la main soit abandonné pour s'engager sur un passage pour piétons, il était très difficile, pour les piétons, de pouvoir traverser sur un passage protégé. C'est une situation qui a évolué progressivement. On sent que tous les usagers de la route sont beaucoup plus conscients des priorités de chacun et de l'importance de laisser également les piétons utiliser l'espace public. Je pense que nous allons dans la bonne direction. En effet, nous constatons également, lors de nos visites en Suisse-alémanique, que ces problématiques y sont beaucoup plus faibles, puisque les automobilistes alémaniques sont particulièrement attentifs aux besoins des piétons. Je refuserai donc clairement cette initiative, qui me semble être un retour en arrière.

J'aimerais encore dire un petit mot à l'intention de notre collègue Vuillemin qui, visiblement, n'aime pas les experts dans ce domaine ! Il n'est pourtant pas le dernier à les citer lorsque l'on parle d'autres sujets et notamment des sujets médicaux.

M. Laurent Ballif (SOC) : — L'exemple donné par M. Vuillemin montre bien que M. Mossi et d'autres se trompent ! Le piéton qui passe sur un passage piéton n'a pas la garantie ni la certitude totale que sa responsabilité n'est pas engagée. Il existe ce qu'on appelle « la responsabilité causale » et l'exemple que notre collègue a donné montre bien que le piéton, en croyant de bon droit avoir la possibilité d'emprunter un passage piéton sans s'occuper de l'éventuel automobiliste qui arrive,

TEXTE PROVISOIRE

engage sa responsabilité. On ne peut donc pas simplement évacuer le problème et se dire que c'est un retour en arrière. La preuve qu'on ne peut pas l'évacuer : il y a deux ans, sauf erreur, une campagne de prévention a fait les grands titres dans l'Europe entière. Il s'agissait de la campagne de prévention de la Ville de Lausanne, très brutale. On voyait un jeune, les écouteurs sur les oreilles, qui disparaissait tout à coup de l'écran parce qu'il avait été fauché par une voiture. Cette campagne de prévention a été considérée comme très efficace. Cela montre bien que tous les milieux de la prévention se soucient précisément du fait que certains piétons considèrent maintenant ne même plus avoir besoin de regarder à droite et à gauche ! C'est une problématique dont il faut s'occuper ! Peut-être bien que la proposition de l'initiative n'est pas suffisante, mais je considère qu'on ne peut pas simplement se contenter de dire « allez-y, vous ne risquez rien si vous traversez sans regarder. »

M. Pierre Grandjean (PLR) : — « Manifestez votre attention » : c'était le titre d'une campagne de prévention. Un geste qui permet aux piétons d'attirer l'attention des conducteurs de tous les véhicules sur les voies publiques.

J'ai signé la présente initiative, qui si elle ne résout pas tous les problèmes, est néanmoins un moyen complémentaire de sécuriser l'utilisation des passages piétons. Je vous invite donc à renvoyer cette initiative au Conseil d'Etat.

Mme Lena Lio (V'L) : — J'ai signé cette initiative. Cela dit, le piéton qui veut traverser la route ne peut pas le faire sans précautions. Il doit manifester clairement son intention et il peut le faire par un signe de la main, s'il estime que c'est nécessaire. En revanche, les spécialistes de la sécurité sont d'accord pour dire que le fait de rendre obligatoire le signe de la main n'apporterait pas d'amélioration à la situation actuelle. Par conséquent, il n'y a pas de raison que les piétons soient les seuls usagers de la voie publique obligés de mendier leur priorité. Cela donnerait aux usagers motorisés le sentiment dangereux qu'ils bénéficient d'un privilège particulier. Je pense donc qu'il faut renvoyer l'initiative à l'examen d'une commission qui pourra l'étudier à fond.

Mme Aliette Rey-Marion (UDC) : — En aucun cas cette initiative ne demande d'enlever la priorité aux piétons ! Mais le fait de devoir faire un signe de la main montre que le piéton doit tout de même regarder à gauche et à droite pour voir s'il vient un véhicule et qu'il ne doit pas se lancer sur la route. Mais suite à vos diverses prises de position, je soutiens le renvoi en commission.

M. Laurent Ballif (SOC) : — J'ai oublié de dire quelque chose, tout à l'heure, dans mon intervention. Il existe une nouvelle tendance, en matière d'urbanisme, qui s'appelle *shared space* soit l'espace partagé. Vous trouvez déjà aujourd'hui, dans de nombreuses villes suisses — et françaises également, l'indication suivante : des panneaux annoncent « le contact par le regard ». C'est une manière d'aller dans le sens de l'initiative. Personnellement, j'ai toujours considéré que l'espace partagé était un progrès en matière d'urbanisme et d'aménagement des centres-villes, notamment. Cette notion impose pratiquement la nécessité d'avoir un échange par le regard, car dans un espace partagé, personne n'a la priorité.

La discussion est close.

L'initiative, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.

Election du (de la) deuxième Vice-Président(e) 2016-2017 (GC 197)

M. Marc-Olivier Buffat (PLR) : — Je constate que les rangs du Conseil d'Etat se garnissent au fur et à mesure que la journée avance ; il y a en tout cas plus de représentants que tout à l'heure, lors des comptes 2015. Je ne suis peut-être que le porte-parole des mauvaises langues de ce parlement, mais je tenais à faire cette remarque.

Au nom du groupe PLR, j'ai l'honneur et le grand plaisir de vous proposer la candidature de notre collègue Rémy Jaquier en qualité de deuxième vice-président. Vous le savez, la fonction de chef de

TEXTE PROVISOIRE

groupe au Grand Conseil contient parfois des vicissitudes, mais il est vrai qu'aujourd'hui je suis un *primus inter pares* — c'est bon, j'ai placé ma citation latine — particulièrement heureux d'avoir à vous présenter des candidatures de qualité et des personnalités remarquables. Si j'osais une boutade, je dirais surtout dans les rangs des PLR, mais pas seulement. Je crois qu'il faudrait le dire plus souvent : notre Grand Conseil recèle de nombreuses personnalités de qualité qui témoignent de la grande richesse de notre pays de Vaud. Et ce n'est pas là une *captatio benevolentiae*, puisque je ne suis candidat à rien du tout.

Notre ami Rémy Jaquier est entré au Grand Conseil en 2007. Il a été membre de la Commission des finances de 2007 à 2011, puis de la Commission de santé publique et enfin membre du Bureau en 2014. Il est originaire de Démoret dans le Nord vaudois. Avec un air de modestie non feint — je me plais à le souligner — toujours courtois, animé d'un souci de collégialité constant et d'un esprit d'analyse fin et ajusté, Rémy Jaquier est un député qui personnalise à merveille l'esprit vaudois fait de sobriété, de rigueur et d'équilibre. Je suis convaincu que, comme moi, vous avez toutes et tous, dans ce plénum, apprécié travailler avec notre collègue en commission. Ses qualités et ses compétences, notre collègue Jaquier a su les mettre à profit et à disposition de la collectivité publique, non seulement comme député, mais aussi et surtout comme syndic d'Yverdon, poste qu'il a occupé brillamment de 2007 à 2009. Il a notamment été impliqué dans de nombreux projets de développement économique pour Yverdon et le Nord vaudois. Au-delà des clivages politiques, Rémy Jaquier fut un syndic très apprécié par la population et je dirais même regretté lorsqu'il a dû quitter ses fonctions pour des motifs professionnels et imprévus. Il est à souligner que notre collègue a fait passer la pérennité de son entreprise et les emplois qui la composent — vingt-cinq employés et trois apprentis — avant sa carrière politique. Une décision aussi courageuse que difficile à prendre, mais vous savez qu'au PLR nous défendons l'emploi et avant tout l'emploi. Ingénieur EPFL de formation, notre collègue Rémy Jaquier dirige depuis plus de quarante ans un bureau d'ingénieurs qui a pris un bel essor ; il s'est également associé avec un autre bureau. Il est spécialisé en qualité de géomètre dans les problèmes d'aménagement du territoire, problématique qui est d'une actualité brûlante, vous l'admettrez. Il a de nombreux contacts avec les autorités locales pour tenter d'expliquer et de faire digérer cette nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ainsi que les contraintes supplémentaires qu'elle apporte dans le développement économique de notre canton et les atteintes à la propriété foncière qu'elle implique.

Rémy Jaquier, c'est un autre héros des temps modernes. Je dirais même un super héros : il est marié, père de quatre enfants et grand-père de deux petits-enfants. De quoi tenter d'estomper le tsunami gris qui se profile en 2030. Au chiffre 9 de l'ordre du jour, le député Chollet s'interroge dans une interpellation : le toit du parlement aurait-il épuisé les forêts vaudoises ? Que nenni, cher collègue ! J'ai déjà la réponse à votre interpellation et je vous invite à aller voir les splendides forêts de la commune d'origine de Rémy Jaquier à Démoret où notre confrère aime à s'y ressourcer et même à y bûcheronner dans des scènes qu'Hodler aurait également pu prendre comme modèles. Je vous remercie dès lors de soutenir cette brillante candidature avec un enthousiasme constant et renouvelé.

La discussion n'est pas utilisée.

Il est passé à l'élection.

Bulletins distribués 134, rentrés 133, nul 0, blancs 5, majorité absolue 67 (valables 133).

Est élu : M. Rémy Jaquier, par 116 voix. *(Applaudissements.)*

Voix éparses : 12.

TEXTE PROVISOIRE

Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Valérie Schwaar et consorts pour un fonds cantonal pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux (RI09_MOT_089)

Préavis du Bureau du Grand Conseil

Le 12 octobre 2010, le Grand Conseil prenait en considération et renvoyait au Conseil d'Etat la motion Valérie Schwaar 09_MOT_089 « Pour un fonds cantonal pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux ». Le délai pour présenter un projet de loi ou de décret ainsi qu'un rapport, conformément à l'art. 126 de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 (LGC), était par conséquent fixé au 12 octobre 2011.

Le 8 juin 2016, le Conseil d'Etat a adopté le rapport intermédiaire RI_09_MOT_089, par lequel il demande une prolongation du délai « à la fin de l'année », ce dont on peut déduire qu'il s'agit d'un délai au 31 décembre 2016.

Consultée par le Bureau, la motionnaire a, en date du 14 juin 2016, déclaré accepter le délai proposé.

Sur la base de ces éléments, le Bureau, en sa séance du 16 juin 2016, a décidé d'émettre un préavis positif à l'intention du Grand Conseil.

Dès lors, il appartient au Grand Conseil, conformément à l'article 111, alinéa 2 LGC, de décider s'il accepte la prolongation du délai de réponse à la motion 09_MOT_089 au 31 décembre 2016.

Lausanne, le 16 juin 2016.

Le rapporteur :
(Signé) Grégory Devaud
Premier Vice-Président

Décision du Grand Conseil après préavis du Bureau

M. Grégory Devaud (PLR), rapporteur : — Il m'incombe de prendre une dernière fois la parole au nom du Bureau pour vous exprimer sa position sur le rapport intermédiaire du Conseil d'Etat. Le 12 octobre 2010, le Grand Conseil prenait en considération et renvoyait au Conseil d'Etat la motion Valérie Schwaar pour un fonds cantonal pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux. Le délai pour présenter un projet de loi ou de décret, ainsi qu'un rapport, conformément à l'article 126 de la Loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, était par conséquent fixé au 12 octobre 2011. Le 8 juin 2016, le Conseil d'Etat a adopté son rapport intermédiaire sur ladite motion par lequel il demande une prolongation du délai à la fin de l'année. Nous pouvons donc en déduire un délai au 31 décembre de cette année. Consultée par le Bureau, la motionnaire a, en date du 14 juin 2016, déclaré accepter le délai proposé. Sur la base de ces éléments, le Bureau, lors de sa séance du 16 juin 2016, a décidé d'émettre un préavis positif à l'intention du Grand Conseil. Dès lors, il appartient à votre Grand Conseil, conformément à l'article 111, alinéa 2, de la LGC, de décider s'il accepte la prolongation du délai de réponse à la motion (09_MOT_089) au 31 décembre 2016.

La discussion est ouverte.

Mme Valérie Schwaar (SOC) : — J'accepte évidemment le délai proposé. Entre nous — et sans vouloir faire preuve de mauvaise humeur — je ne vois d'ailleurs pas ce qui se passerait si ce n'était pas le cas. Le Conseil d'Etat garde encore un grand nombre d'objets dont le délai de réponse est échu. Nous sommes plusieurs, dans ce plénum, à attendre impatiemment un rapport, un projet de loi ou une réponse sur des sujets importants et d'actualité. D'ailleurs, le rapport annuel de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2015 fait état d'un ambitieux calendrier de traitement des objets dont le délai est échu, avec plusieurs dizaines d'objets qui devraient passer devant nous avant la fin de l'année. Nous nous en réjouissons.

M. Marc-Olivier Buffat (PLR) : — Je vous invite évidemment à suivre l'excellent rapport de notre collègue Grégory Devaud. Comme l'a dit ma préopinante — et c'est une source de préoccupation

TEXTE PRÉ

constante des présidents de groupe et en particulier du président du groupe PLR — les délais de traitement des réponses à certains postulats et certaines motions sont tout simplement inacceptables. Nous avons vu ce que cela entraîne comme difficultés dans la gestion des séances du Grand Conseil. Comme l'a dit Mme Schwaar, on nous promet un calendrier ambitieux, nous attendons de le voir. J'espère que nous ne serons pas comme sœur Anne qui attend, mais ne voit rien venir. J'espère que le Conseil d'Etat — qui m'a l'air aussi dissipé que les députés en cette veille de vacances d'été — nous écoute un tout petit peu.

La discussion est close.

Le préavis du Bureau est accepté avec plusieurs abstentions.

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Yves Ferrari et consort – Procédure de désaffectation de la centrale de Mühleberg : le début de la fin ? (16_INT_467)

Débat

M. Yves Ferrari (VER) : — Difficile de passer après notre excellent nouveau président fraîchement élu et je suis sûr que ce n'est pas, *a priori* — même si mes citations latines sont plus courtes que les siennes — le président du groupe PLR qui va me contredire. Je tâcherai d'être aussi brillant que M. Devaud.

Je dois vous avouer que je suis un peu déçu — et c'est un euphémisme — par la réponse du Conseil d'Etat à mon interpellation. Permettez-moi de ne pas passer comme chat sur braise sur cette réponse pour relever les éléments suivants :

- Dans la réponse à la première question, il est indiqué que : « Le canton de Vaud est invité à se prononcer et prendra position sur le projet de désaffectation. Il doit normalement rendre sa réponse dans un délai de 3 mois ; une prolongation de ce délai pourra au besoin être sollicitée. » Nous n'avons aucune information sur la date à laquelle cela sera fait. Nous ne savons pas pourquoi le Conseil d'Etat nous parle déjà de prolongation, alors que le délai n'est pas arrivé à son terme à ce jour.
- A la réponse de ma question orale, le Conseil d'Etat avait, via la ministre en charge de ce dossier, indiqué que le préavis du Conseil d'Etat serait donc établi dans le délai requis, soit fin juin. Nous sommes aujourd'hui pratiquement à la fin du mois de juin, il reste donc deux jours au Conseil d'Etat pour établir son préavis. Je ne peux donc que me réjouir de la communication de ce dernier pour le début du mois de juillet.
- La réponse à ma question n° 2 indique que : « Le Conseil d'Etat ne soumettra pas son préavis au peuple par souci d'économie de moyens. » Je prends acte — et je pense que le Grand Conseil peut en faire autant — de cette décision et de cette réponse. Néanmoins, la non-consultation des citoyens, conformément à ce que notre Constitution pourrait nous demander, que ce soit pour des prolongations ou des arrêts, aurait dû — doit ou devrait être — rester totalement transparente dans la communication. C'est bien là que le bât blesse : alors que le fonctionnement, la prolongation, voire le contrôle pour certaines personnes, ne sont pas transparents, en ce qui concerne les centrales nucléaires, force est de constater que le démantèlement de ces dernières ne l'est pas davantage. En effet, la prolongation pose des problèmes de sécurité qui sont trop peu médiatisés et les récents rapports de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), notamment sur les normes sismiques, indiquent que les centrales nucléaires sont toujours moins sures en regard des risques enfin pris en compte. Le démantèlement n'est pas exempt de problèmes et mérite plus de transparence que les bribes de réponses du Conseil d'Etat. Nous ne pouvons donc que nous étonner lorsqu'il est indiqué que le canton transmettra cependant son

TEXTE PROVISOIRE

préavis positif sur ce dossier à l'Office fédéral de l'énergie, via le Conseil d'Etat. Mais on ne sait toujours pas quand ni avec quel contenu.

- La réponse à la question n° 3 mentionne que : « Fin 2013, le Conseil fédéral a présenté au Parlement un premier paquet de mesures visant à garantir à long terme un approvisionnement énergétique durable. Les Chambres fédérales éliminent actuellement les dernières divergences. » Je confirme que ces divergences ont effectivement été éliminées. Il s'agit ni plus ni moins de ne plus donner de date de fin sur les centrales nucléaires. Peut-on véritablement être rassuré sur ce point ? Le Conseil d'Etat a reçu les dossiers relatifs au projet de désaffection en allemand dans le courant du mois d'avril 2016. Ces dossiers sont actuellement en circulation auprès de quelques services du canton et de la Commission cantonale sur l'énergie. Le dossier est donc toujours en circulation dans les services de l'Etat. Nous ne savons pas jusqu'à quand. Nous espérons que cela sera terminé au 30 juin, mais nous ne connaissons pas le contenu de la réponse non plus.
- La réponse à la question n° 4 indique que, selon les informations de l'OFEN, il est prévu que le rapport de sécurité soit également publié, vraisemblablement durant l'été 2017. De nouveau, n'avons pas de date précise ni d'information sur ce que ce rapport comportera.
- Dans la réponse à la question n° 5, on peut s'étonner que la Commission cantonale de l'énergie (COMEN) soit finalement les seuls représentants des partis et que d'autres corps constitués ne soient pas nécessairement consultés.

A l'issue de la lecture de la réponse du Conseil d'Etat, il demeure plus de questions que de réponses. Le Conseil d'Etat aurait pu nous renseigner sur les quelques éléments suivants :

- une comparaison internationale, y a-t-il eu un parangonnage ?
- Combien de temps le démantèlement durera ?
- Est-il crédible de croire qu'en 2031 tout sera terminé, lorsque l'on sait que la centrale de Brennilis est en démantèlement depuis 1985, soit plus de trente ans ? Ce qui est d'autant plus surprenant, c'est que le journal *Le Monde* nous apprenait le 4 juin 2016 que le groupe EDF retarde le démantèlement de ses centrales nucléaires de cinquante à soixante ans pour des raisons techniques.
- Les raisons techniques justement : quels sont les potentiels problèmes lors du démantèlement ? *Quid* en cas de fuite ? Quelle information à la population vaudoise ?
- Est-ce que les risques environnementaux pendant le démantèlement de Mühleberg ont été pris en compte ?
- Quelle est la réserve financière des exploitants ? Y a-t-il assez d'argent pour arriver jusqu'au bout du démantèlement ?

Par ailleurs, le journal *La Liberté*, en date du 25 juin 2016, nous informait que le Conseil d'Etat fribourgeois avait rendu sa copie. Les risques, pour le canton de Fribourg consulté comme le canton de Vaud, étant les suivants : risques d'accident ; risques liés aux transports des déchets nucléaires ; risques d'évacuation des déchets nucléaires ; risques liés aux travaux de démantèlement. Par ailleurs, le canton de Fribourg semble poser les conditions suivantes : chaque phase de démantèlement pouvant avoir des impacts techniques et économiques sur les installations, le canton doit être notifié au préalable. En cas de perte d'énergie ou financière, le Conseil d'Etat fribourgeois demande que les installations hydro-électriques cantonales soient dédommagées, etc. Le Conseil d'Etat relève par ailleurs que l'évacuation des éléments démontés et autres gravats n'est pas détaillée dans cette phase de désaffectation, mais le sera ultérieurement. Il demande donc à être informé dès que possible des impacts de ces travaux pour le canton. Les demandes vont également dans le sens d'une meilleure information de la population en cas d'accident. Bref, plus de demandes concrètes, plus d'informations. Nous sommes en droit d'attendre un certain nombre d'informations. Est-ce que le Conseil d'Etat vaudois posera également des conditions ? S'assurera-t-il de l'information de la population en cas

TEXTE PROVISOIRE

d'accident lors du démantèlement ? S'assurera-t-il que les installations hydroélectriques n'auront pas à subir les problèmes liés au démantèlement ? Nous n'avons pas de réponse !

Je prends acte et je ne conteste pas le fait que la réponse positive du canton de Vaud à cette consultation ne sera pas soumise à un référendum, mais cette décision doit aller de pair avec la transparence nécessaire et indispensable pour avancer dans ce dossier important aux yeux des Vaudois. Souvenez-vous du vote de ces derniers lors de la prolongation de la durée de cette centrale. En ce sens, il est difficile de penser qu'il s'agit du début de la fin de l'opacité de l'information dans ce dossier. Nous le savions pour ce qui concerne la prolongation, mais nous le savons aujourd'hui également pour ce qui concerne le démantèlement : il est difficile de trouver des signes allant dans le sens d'une plus grande transparence dans l'information concernant le démantèlement de Mühleberg. La réponse est donc clairement insuffisante à mes yeux de ce point de vue. Deux solutions : soit le service en charge de la réponse n'a pas les ressources nécessaires pour y répondre — nous avons eu l'occasion d'en discuter il y a une semaine lors de la première réponse à l'observation concernant le Département du territoire de l'environnement — soit le service en charge de la réponse a préféré mettre son temps à répondre à la consultation de la Confédération, aux dépens de l'information donnée aux députés. Nous pouvons l'espérer. Nul doute que le Conseil d'Etat pourra faire valoir à quel point il est attaché à cette transparence dans le cadre du rapport qu'il rendra peut-être à une interpellation intitulée « Démantèlement de Mühleberg : de la transparence, s'il vous plaît » que je pourrais déposer si aucune information n'est fournie aux députés d'ici la rentrée. Dans l'immédiat, je vous remercie pour votre attention.

La discussion est ouverte.

M. Marc-Olivier Buffat (PLR) : — Il y a le fond et la forme : sur la forme, je rassure notre collègue Ferrari qui a été brillant dans un exercice difficile, dans un dossier complexe et technique et dans un brouhaha total. Cher confrère, je vous exprime toute ma sympathie : vous n'avez pas eu de chance que cet objet délicat passe cet après-midi devant le Grand Conseil. Vous avez fait preuve d'une abnégation remarquable. Vous voilà donc rassuré, je l'espère, même si vous êtes moins rassuré par les réponses du Conseil d'Etat.

M. Ferrari — et ce n'est pas une litote — voudrait aller vite, très vite. Il reproche le rythme de 2cv du Conseil d'Etat. Pour ma part, je trouve que la 2cv est écologique, mais cela n'a pas l'air de plaire à notre collègue. Il nous parle du site de Mühleberg, de sortir du nucléaire, de démantèlement. C'est un peu comme dans l'Europe : il y a ceux qui veulent aller vite et ceux qui veulent donner du temps au temps. Cher collègue, je pense qu'il serait raisonnable d'attendre que le Conseil d'Etat puisse donner toutes les informations qu'il attend — notamment de Berne, des institutions spécialisées et des organes de contrôle — avant d'agir sur ce dossier qui, comme l'explique le Conseil d'Etat, est extrêmement complexe. C'est un peu comme la discussion de tout à l'heure : dans le canton de Vaud, nous ne sommes pas les seuls à nous préoccuper de cette situation.

Je remercie Mme la conseillère d'Etat pour la qualité de ses réponses et ses précisions. Je pense que, dans cette affaire, plus nous en saurons rapidement, mieux nous nous porterons. Sur ce point, je rejoins notre collègue Ferrari.

M. Régis Courdesse (V'L) : — Je peux comprendre la réponse et les commentaires de M. Ferrari. Le Conseil d'Etat ne soumettra pas son préavis au peuple par souci d'économie de moyens ; quelques petits sous qui font mal. Dès lors, malgré un arrêt de 2009 de la Cour constitutionnelle qui oblige de présenter au corps électoral le préavis cantonal qui concerne le nucléaire, le Conseil d'Etat élude une décision de justice pour de basses questions d'économie. La votation aurait aussi pu permettre de savoir ce que pense la population vaudoise de la sortie du nucléaire et de la stratégie énergétique 2050. Cette information aurait probablement été importante et intéressante pour le Conseil d'Etat. Nous prenons acte de cette réponse, mais nous la regrettons.

Mme Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat : — Je remercie d'abord le député Ferrari pour son vibrant plaidoyer pour la sortie de l'atome et je peux le rassurer : monsieur Ferrai, le Conseil d'Etat partage parfaitement votre préoccupation. Il a donc décidé de vous suivre. L'Office fédéral de l'énergie a mis à l'enquête publique le dossier du démantèlement de Mühleberg du 4 avril au 3 mai. Il a d'abord donné un délai jusqu'à fin juin, délai qu'il a ensuite prolongé jusqu'à la fin du mois de

TEXTE PROVISOIRE

septembre. Dès lors, nous sommes heureusement parfaitement dans les temps. Heureusement, parce que celles et ceux qui se sont intéressés de près au sujet ont pu voir sur le site de l'Office fédéral les documents en allemand exclusivement — ce qui n'est pas très confédéral, mais nous sommes tous censés parler une autre langue — des documents aussi techniques que volumineux. Nous avons donc pris le temps de les examiner, de les soupeser et de prendre une décision. Le Conseil d'Etat a décidé d'approuver le démantèlement. Le préavis sera donc communiqué selon les voies usuelles et dans le délai imparti, pour rappel au mois de septembre. La décision ayant d'ores et déjà été prise, je pense que nous pourrons publier cette décision bien avant cette date.

Quant à ne pas soumettre cette décision à la population, il s'agit simplement d'une question de bon sens. Nous sommes tous d'accord qu'il faut sortir du nucléaire, ainsi que cela est inscrit dans la Constitution vaudoise. Le Conseil d'Etat a émis un préavis favorable, mais si la population avait pensé le contraire, nous aurions été bien embêtés. Soyons efficaces ! Nous avons un délai imparti par la Confédération, nous répondrons dans ce délai et les choses seront claires. En conclusion, ce qui compte maintenant, c'est de nous préparer à cette sortie du nucléaire. C'est là que nous sommes tous sollicités : si nous voulons réellement faire des économies d'énergie et soutenir les énergies renouvelables, il y a encore du travail à faire et pour cela, je compte sur vous.

M. Marc Oran (LGa) : — Je suis ravi d'entendre que le Conseil d'Etat s'est rallié à cette décision. Je pense que la prochaine échéance intéressante aura lieu le 27 novembre, lors de la votation sur l'initiative pour sortir progressivement du nucléaire. Peut-être que si la population s'était prononcée, nous aurions pu avoir un préavis de sa position. Néanmoins, il est vrai que tout le monde n'est peut-être pas convaincu dans cette assemblée. Il faudra que les gens réalisent qu'un jour peut-être ce sera trop tard. Il faudrait vraiment profiter de cette occasion. Pour terminer, je déclare mes intérêts : je suis membre du comité « Sortir du nucléaire » et membre du mouvement national pour la sortie du nucléaire.

M. Yves Ferrari (VER) : — Je remercie Mme la conseillère d'Etat — et le Conseil d'Etat dans son ensemble — pour ce scoop : nous apprenons, avant qu'il y ait une publication, que le Conseil d'Etat souhaite le démantèlement de cette centrale. J'ai également pris acte que le délai serait reporté à la fin du mois de septembre 2016. Je peux attendre un mois supplémentaire s'il le faut, avant de pouvoir avoir d'autres informations. Je ne doute pas une seule seconde que, d'ici là, le Conseil d'Etat saura rassurer la plupart des députés, mais également de la population.

La discussion est close.

Ce point de l'ordre du jour est traité.

Election d'un membre du Bureau, en remplacement de Mme Roxanne Meyer Keller, démissionnaire (GC 198)

Mme Valérie Induni (SOC) : — Qui dit élection d'un membre du Bureau en remplacement de Mme Roxanne Meyer Keller, démissionnaire, dit fin de mandat pour Mme Roxanne Meyer Keller, présidente du Grand Conseil. Je lui adresse d'ailleurs toutes nos félicitations pour l'excellence de sa présidence durant cette année. Nous avons eu énormément de plaisir à la voir chaque semaine en face de nous. Nous aurons l'occasion de la revoir, tout à l'heure, lors de la passation de pouvoirs.

Au nom du groupe socialiste, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Nicolas Rochat Fernandez en tant que membre du Bureau du Grand Conseil. Un candidat qui sait prendre de la hauteur, puisqu'il nous arrive tout droit de la Vallée. Membre du parti socialiste, il a été élu au Grand Conseil en 2008. Il est juriste de formation et connaît très bien les institutions tant communales que cantonales, et ce, depuis longtemps déjà. Au sein du plénum, il a présidé durant cinq ans, et jusqu'à ce matin, le groupe socialiste au Grand Conseil. Il a su conduire notre groupe dans l'intérêt général et nouer des contacts fructueux avec les autres chefs de groupe. Il a aussi su communiquer sur la vision

TEXTE PROVISOIRE

de notre groupe dans les dossiers importants. Agé de 33 ans seulement, il est encore bien loin du tsunami gris. Il est tombé très tôt dans la marmite politique, puisqu'il a été élu au Conseil communal de la commune du Chenit à l'âge de 18 ans. Nul doute qu'il saura mettre ses compétences et sa pugnacité au service du Bureau du Grand Conseil ainsi que son endurance d'amateur de ski de fond et de course à pied. Je vous invite à accepter sa candidature et à l'élire en tant que membre du Bureau.

La discussion n'est pas utilisée.

Il est passé l'élection.

Bulletins distribués 129, rentrés 128, nul 0, blancs 21, majorité absolue 65 (valables 128.)

Est élu : M. Nicolas Rochat Fernandez, par 90 voix *(Applaudissements.)*

Voix éparses : 17.

Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts aux Conseils d'Etat vaudois, genevois et valaisan : Pour engager une réflexion coordonnée pour une meilleure conciliation entre les activités et infrastructures nautiques et les milieux naturels du Lac Léman (15_POS_151)

PROVISOIRE

Rapport de la commission

1. PREAMBULE

La commission nommée pour étudier ce postulat s'est réunie le jeudi 28 avril 2016 à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les Députées Fabienne Freymond Cantone, Claire Richard ainsi que de Messieurs les Députés Jean-Luc Bezençon, Philippe Clivaz, Philippe Ducommun, Pierre Grandjean et du soussigné, confirmé dans le rôle de président-rapporteur. Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, Cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE) était également présente ainsi que M. Sébastien Beuchat, Directeur des ressources et du patrimoine naturels à la Direction générale de l'environnement (DGE-DIRNA). Les notes de séance ont été prises par Fabrice Lambelet, Secrétaire de commissions au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC).

2. POSITION DE LA POSTULANTE

Municipale de Nyon, habitante de la Côte et représentante de l'Etat à la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN), la postulante constate un certain nombre de problèmes entre les activités de loisirs, leurs infrastructures et les milieux naturels des rives du lac. Depuis quelques décennies, le lac Léman est soumis à très nombreuses pressions. Un travail international important a été effectué pour améliorer la qualité de ses eaux, mais, en plus de cette question, il s'agit de voir comment concilier la pratique d'activités de loisirs, de détente avec la préservation des milieux naturels qui jalonnent le Léman, avec les besoins des pêcheurs, des consommateurs d'eau potable, des transporteurs, des protecteurs de la nature, etc. Les activités riveraines, les constructions sur les rives peuvent avoir des répercussions sur la qualité des eaux et du sol et par là-même sur l'ensemble des écosystèmes marins. La population est toujours plus nombreuse à solliciter les rives alors qu'une bonne partie de celles-ci sont soustraites par des terrains privés inaccessibles. Lors d'un colloque organisé en juin 2015 par la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), tous les acteurs présents et concernés par le Léman ont convenu qu'il était temps de construire ensemble une stratégie d'aménagement et de gestion des infrastructures et des activités nautiques lémaniques.

C'est pour tenter d'améliorer la situation que ce postulat a été déposé. Il demande que le canton étudie la mise en place d'un système de gouvernance qui permettra de faire face aux différents enjeux auxquels est et sera soumis le Léman. Sans aucun doute, les lieux de discussions existent, mais leurs

missions, ou leurs activités, ne sont pour l'heure pas adaptées à la nécessité de prévoir une stratégie globale d'aménagement du territoire et de réglementation des activités nautiques autour de notre lac.

Ce postulat a été déposé conjointement dans les cantons du Valais et de Genève.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le gouvernement rejoint les préoccupations de la postulante, mais la gouvernance est déjà en place, notamment par le biais d'organismes possédant des compétences en lien avec la problématique.

La CIPEL, le Conseil du Léman, la Commission mixte consultative franco-suisse pour la navigation sur le Léman, la Commission consultative internationale pour la pêche, la Conférence des ports du Léman s'occupent toutes de différentes problématiques lémaniques.

Les outils cantonaux tels que le plan directeur des rives vaudoises, la mesure E25 du PDC, un module de planification de la renaturation des rives est en cours de réalisation, des outils financiers permettent de soutenir les communes qui veulent aménager leurs rives.

Le Conseil d'Etat est extrêmement sceptique quant à la création d'un nouvel organisme et préfèrerait opter pour une amélioration des outils et organismes existants.

4. DISCUSSION GENERALE

Certains commissaires préféreraient classer le postulat, ou en faire déposer un nouveau estimant que celui-ci demande la création d'un nouvel organisme qui ferait redondance avec ceux existants. De plus, le canton de Genève l'a déjà refusé et le canton du Valais est en passe d'en faire de même. La problématique de la surabondance de bateaux notamment ne se poserait que durant une quinzaine de jours estivaux.

Les commissaires favorables au postulat ne souhaitent également pas la création d'un nouvel organe, mais aucun de ceux existants ne fait de la coordination. Le Conseil du Léman pourrait être cet organisme de coordination, mais il n'a aucun personnel rattaché. Il semblerait que la France soit disposée à améliorer la coordination, mais elle est en pleine réorganisation territoriale.

Afin d'arriver à un consensus au sein de la commission, une proposition d'amendement est discutée et aboutit à ces termes afin de prendre en considération partielle ce postulat :

« *Ainsi, par la voie de ce postulat, nous avons l'honneur de demander que le gouvernement étudie le renforcement de la gouvernance qui permettra de faire face aux divers enjeux auxquels est et sera confronté le Lac Léman*. »

Dans ces conditions, la Conseillère d'État se rallie à la proposition de la commission et espère pouvoir convaincre le Conseil d'État et que M. Broulis, actuellement président du Conseil du Léman, aille convaincre ses collègues des autres cantons de la justesse du besoin d'amélioration de la coordination et de la gouvernance autour des nombreuses problématiques lémaniques.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération partielle du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'État.

La Tour-de-Peilz, le 30 mai 2016.

Le président-rapporteur :
(Signé) Olivier Epars

Décision du Grand Conseil après rapport de la commission

M. Olivier Epars (VER), rapporteur : — Concilier les activités et infrastructures nautiques et les milieux naturels du lac Léman est une question importante, car sur les 160 kilomètres de rive du lac Léman, il n'y en a que 2 à 3 % qui sont proches de leur état naturel — et dont la plupart se trouve dans

la réserve des Grangettes pour laquelle je travaille. Notre bleu Léman est soumis à des sollicitations de toutes sortes : infrastructures nautiques, nouveaux ports, transports — avec la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN), par exemple — scooters aquatiques et autres sentiers riverains. Tout cela n'est pas tellement coordonné entre les trois cantons qui ont des rives et les deux pays qui bordent le Léman. Un exemple récent est l'agrandissement du port du Bouveret, qui a été mis à l'enquête le mois passé ; tout cela s'est fait sans aucune information préalable des autres entités lémaniques, bien que ce port se trouve à deux pas de la réserve des Grangettes. Cela montre bien qu'il y a des problèmes et des sollicitations beaucoup trop importantes.

La commission a eu une large discussion, qui a débouché sur une proposition de compromis de prendre en considération partielle le postulat de Mme Freymond Cantone. En effet, il s'est avéré qu'il n'y avait pas de nécessité de créer une nouvelle structure pour une meilleure gouvernance du Léman, mais que l'on pouvait très bien améliorer les choses avec une des structures existantes et en lui donnant des moyens. Lors de la discussion avec Mme la conseillère d'Etat, il s'est avéré que le Conseil du Léman serait probablement la structure la plus à même d'assurer cette gouvernance. Dès lors, la commission vous propose de demander au gouvernement d'étudier le renforcement de la gouvernance, qui permettra de faire face aux divers enjeux auxquels est et sera confronté le lac Léman.

La discussion est ouverte.

Mme Fabienne Freymond Cantone (SOC) : — Le Conseil du Léman pour s'occuper du Léman : cela paraît une lapalissade, mais c'est bien la position qu'a adoptée à l'unanimité la commission traitant du postulat dont nous discutons. Cette position, soutenue par Mme la conseillère d'Etat, résulte de plusieurs points d'accord entre les commissaires. D'abord, la pression sur le plus grand de nos lacs se fait toujours plus forte, avec l'augmentation de la population et l'usage accru que nous faisons du Léman — cela a été décrit par M. Epars. Raisonner commune par commune, canton par canton, pays par pays, ne suffit plus ! Il faut penser à un renforcement de la coordination autour de notre lac. La discussion en commission a surtout porté sur le comment de cette coordination. L'unanimité s'est retrouvée derrière un organisme déjà existant : le Conseil du Léman qui, dans son statut actuel, peut fonctionner avec ce rôle. Le seul hic est qu'il n'est doté d'aucune force de travail et d'aucune ressource pour travailler sur ce thème du lac Léman en tant que lac et espace public. Satisfaite de la qualité des réflexions faites en commission, je vous invite à accepter la prise en considération partielle de ce postulat. Je vous précise que nos collègues valaisans ont accepté de manière partielle ce même postulat.

M. Pierre Grandjean (PLR) : — Dans son postulat, Mme Freymond Cantone estime que les activités riveraines et les constructions sur les rives du Léman peuvent avoir des répercussions sur la qualité des eaux et du sol et, de fait, sur l'ensemble des écosystèmes. C'est pour tenter d'améliorer la situation que ce postulat a été déposé. Ce postulat demande que le canton étudie la mise en place d'un système de gouvernance qui permettrait de faire face aux différents enjeux auxquels est et sera soumis le Léman. Or, dans ce domaine, la gouvernance est déjà en place, notamment par le biais d'organismes qui possèdent des compétences en lien avec la problématique. La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), le Conseil du Léman, la Commission mixte de consultation franco-suisse pour la navigation sur le Léman, la Commission consultative internationale pour la pêche ou la Conférence des ports du Léman s'occupent toutes de différentes problématiques lémaniques. Les outils cantonaux, tels que le plan directeur des rives vaudoises, la mesure E25 du plan directeur cantonal, un module de planification de la renaturation des rives en cours de réalisation ou des outils financiers permettent de soutenir les communes qui veulent aménager leurs rives. Le canton de Genève a déjà refusé ce postulat ; le canton du Valais est en passe d'en faire de même.

Afin d'arriver à un consensus au sein de la commission, une proposition a été discutée et a abouti à une prise en considération partielle de ce postulat en ces termes : « Ainsi, par voie de ce postulat, nous avons l'honneur de demander que le gouvernement étudie le renforcement de la gouvernance, qui permettra de faire face aux divers enjeux auxquels est et sera confronté le lac Léman. » En conclusion, cette proposition de prise en considération partielle a finalement été acceptée à l'unanimité des membres de la commission. Elle sera soutenue par une majorité du groupe PLR. Je vous invite à en faire de même et à renvoyer ce postulat au Conseil d'Etat.

TEXTE PROVISOIRE

M. Marc-Olivier Buffat (PLR) : — Difficile de s'opposer à ce postulat qui traite des activités nautiques, en ce début d'été et de chaleur. Ce postulat enfonce des portes ouvertes, tant en ce qui concerne les buts qu'en ce qui concerne les moyens. La coordination existe déjà ; faut-il la renforcer ? Très certainement, mais comment ? Le renvoi partiel demande au Conseil d'Etat d'étudier la question. Je crois que l'on peut souhaiter bon voyage au Conseil d'Etat dans cette étude. En effet, si l'on traite cette réponse dans les délais évoqués tout à l'heure, il n'y aura plus grand monde comme député dans ce plénum pour écouter la réponse du Conseil d'Etat. D'autant plus que les difficultés de l'opération sont considérables — je rappelle qu'il faudra traiter avec un Etat souverain, la France, qui est en pleine redistribution territoriale et qui risque de goûter relativement peu que l'on veuille leur expliquer comment gérer leur espace lacustre sur leurs rives ; on voit d'ici la scène ! Il n'y a qu'à voir la réaction de la France lorsque le conseiller d'Etat Luc Barthassat a parlé de la traversée de la rade et d'une possible éventuelle participation de la France : on a tout de suite vu des barricades s'élever autour de la cité de Calvin.

Finalement, du bout des lèvres et avec quelques oppositions et abstentions, le groupe PLR — parce qu'il est de bonne humeur et vous remercie chaleureusement du soutien apporté à ses candidats — acceptera le renvoi partiel de ce postulat.

Mme Fabienne Freymond Cantone (SOC) : — J'ai deux réactions par rapport à ce qui a été dit par MM. Grandjean et Buffat. Premièrement, le Grand Conseil valaisan a accepté il y a 10 jours ce même postulat de manière partielle — c'est contraire à ce qu'a dit M. Grandjean.

Deuxièmement, par rapport à la difficulté de s'entendre outre-frontières, j'aimerais rappeler qu'il y a trois pays et quatre cantons suisses autour du lac de Constance, avec une pression urbanistique aussi grande que chez nous, et qu'ils ont réussi une gouvernance parmi toutes les parties, avec un organe qui ressemble beaucoup au Conseil du Léman, mais avec des ressources. C'est là le problème que nous soulevons et c'est pour cela que ce n'est pas une porte ouverte : il faut donner des moyens à ce Conseil du Léman, pour pouvoir traiter de ce renforcement de coordination sur tous les enjeux qui traitent de notre lac.

La discussion est close.

Le Grand Conseil prend le postulat en considération partiellement par 75 voix contre 17 et 16 abstentions.

Interpellation Manuel Donzé – Temps d'enseignement obligatoire, les particularités du canton de Vaud : beaucoup d'heures en 3P et moins en 11P, en comparaison cantonale (16_INT_532)

Texte déposé

Dans le rapport de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), relatif à la mise en œuvre de la Convention scolaire romande (CSR), à l'intention de la Commission interparlementaire de contrôle de la CSR (mars 2015), nous y trouvons un tableau extrêmement intéressant indiquant le temps d'enseignement officiel obligatoire en minutes dont bénéficient nos élèves par année (enseignement public – année scolaire 2014/2015).

Ce tableau compare les minutes d'enseignement par canton et par année scolaire.

Quels enseignements pouvons-nous en tirer ?

3P : nos élèves dans le canton de Vaud, durant cette année scolaire, ont beaucoup d'heures d'enseignement. Pour notre canton, la différence est de l'ordre de 6 % de plus de temps d'enseignement par rapport aux autres cantons romands en moyenne. Notre canton est celui où les élèves passent le plus de temps en classe en Suisse romande.

La différence représente, par exemple, 13,7 % de temps d'enseignement de plus que le canton de Berne (francophone), où le temps d'enseignement est le plus bas en Suisse romande à ce niveau de 3P.

TEXTE PROVISOIRE

11P : la tendance s'inverse et le canton de Vaud a le plus faible niveau de temps d'enseignement de Suisse romande. La différence avec la moyenne romande est de l'ordre de 5,5 %.

Comparativement avec le canton de Fribourg, qui connaît de très bons résultats au niveau des évaluations Pisa, la différence est de + 18 % pour Fribourg. Nos élèves vaudois passent près de 10'000 minutes de moins en classe sur l'année scolaire 11P ; cette différence représente environ 165 heures, et avec 32 périodes par semaine, environ 5 semaines de moins.

Augmentation brutale du temps d'enseignement en 7P :

Effectivement, entre les 6P et 7P, pour les élèves vaudois, le temps d'enseignement passe de 47'880 minutes (pour les 3P à 6P) à 54'720 minutes (dès la 7P jusqu'à la 11P), ainsi une augmentation de plus de 14 %.

Les autres cantons dans leur majorité sont beaucoup plus progressifs, dans la croissance des temps d'enseignement, sans un saut important en une année.

Suite à ce constat, je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- Est-ce que le Conseil d'Etat a procédé à ce type d'analyse comparative avec nos voisins romands, et quelles sont les conclusions qui en ressortent sur la qualité de notre enseignement et sur les effets escomptés sur nos élèves vaudois ?
- Est-ce que le Conseil d'Etat a envisagé une montée plus progressive du temps d'enseignement réparti sur 2 à 3 années par exemple ?
- Est-ce que le Conseil d'Etat envisage plus d'heures d'enseignement au niveau des 10P et 11P, afin d'améliorer le niveau de nos élèves, notamment au niveau de la préparation des élèves pour le post-obligatoire et, si oui, par quels moyens ?

Souhaite développer.

(Signé) Manuel Donzé

Développement

M. Manuel Donzé (AdC) : — Je déclare mes intérêts : je fais partie de la Commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande. Dans le cadre de cette dernière, les commissaires ont reçu un rapport de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, où se trouve un tableau du temps d'enseignement officiel obligatoire en minutes, dont bénéficient nos élèves par année, avec une comparaison par canton et par année scolaire. Il y a quelques chiffres-clés à relever :

- En 3P — lorsque nos élèves ont entre 6 et 7 ans — les élèves vaudois ont 6 % d'heures d'enseignement de plus que la moyenne des autres cantons romands.
- En dernière année de scolarité obligatoire, en 11P — à environ 15-16 ans — nos élèves ont 5,5 % d'heures d'enseignement en moins que la moyenne des autres cantons romands.

En résumé, nos élèves vaudois travaillent beaucoup au début du cycle scolaire obligatoire et moins à la fin de celui-ci. En effet, en 11P, les élèves fribourgeois ont environ 18 % d'heures d'enseignement de plus que les élèves vaudois, ce qui représente 5 semaines d'enseignement en plus. Quand on connaît les excellents résultats de l'enquête PISA du canton de Fribourg, on ne peut que s'interroger. D'où mes questions au Conseil d'Etat :

Quelle conclusion tire le Conseil d'Etat sur les conséquences de ces différences cantonales en termes de qualité d'enseignement ? A terme, est-ce que le Conseil d'Etat vise une harmonisation de ces temps d'enseignement et une montée progressive du temps d'enseignement en 10P et 11P ? Et à travers quels moyens ?

L'interpellation est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.

TEXTE PRO

Cérémonie de passation des pouvoirs

Discours de Mme Roxanne Meyer Keller, présidente sortant de charge

Monsieur le Président élu du Grand Conseil,

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés, bien chers collègues,

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Monsieur le Secrétaire général,

Monsieur le Chancelier,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités et de l'administration cantonale et communale,

Comment entamer un discours de passation des pouvoirs sans débuter par des remerciements. Des mots de gratitude adressés à toutes celles et tous ceux qui, de près ou de loin, m'ont soutenue durant cette année riche en émotions et en événements, mais également toutes celles et tous ceux qui ont travaillé à mes côtés, avec qui j'ai collaboré, échangé des idées et des débats parfois enflammés, et aussi toutes celles et tous ceux qui ont eu la sagesse, malgré nos désaccords, de me supporter pendant une année au poste de présidente du Grand Conseil.

Je remercie tout particulièrement toutes les personnes qui permettent à la machine du Grand Conseil de tourner. Je pense notamment à tout le personnel de la sécurité, qui nous accueille chaque mardi avec le sourire et veille sur nous avec sérieux ; au personnel de la buvette pour leur disponibilité et leur bonne humeur ; aux huissiers pour leur indéfectible soutien et leur serviabilité ; aux frères Dominique et Dylan Widmer de Sonomix qui font vivre le Grand Conseil au-delà de ses murs et qui font preuve d'ingéniosité pour que le matériel tienne le coup jusqu'au déménagement ; aux membres du bulletin du Grand Conseil, au service des commissions et au service parlementaire pour l'excellente qualité de leur travail, leur rigueur et leur serviabilité ; aux hautes instances du Secrétariat général ; à Sylvain, notre Secrétaire général adjoint, qui a débuté en même temps que moi son activité et pour qui le Grand Conseil n'a plus de secret ; évidemment à Igor, qui fut d'une aide inestimable et sans qui mon année présidentielle n'aurait jamais été possible. Durant cette année de présidence, j'ai encore plus réalisé à quel point vous étiez toutes et tous des maillons essentiels de notre parlement. Je vous remercie donc une nouvelle fois et je vous félicite pour votre travail exemplaire. Je retiendrai cette phrase récurrente que me répétait notre Secrétaire général presque chaque mardi : « Vas moins vite, on a le temps… »

A titre personnel, je tiens également à remercier encore une fois mon comité qui avait organisé la réception à laquelle vous avez participé à l'Institut équestre national d'Avenches (IENA), le 8 septembre dernier. La fête était belle et elle m'a permis de démarrer ma présidence sur les meilleures bases possibles.

Je remercie également mon parti politique, le PS d'Avenches et Régional, et le PS Vaud, qui m'ont toujours soutenue, également dans la course à la syndicature d'Avenches. Merci à mes collègues de la Municipalité d'Avenches. Un Grand Merci à Maxime, qui fut ma plume durant cette année présidentielle.

Et je remercie bien évidemment le plus important : ma famille. Mon mari Alexandre et mes trois enfants Malik, Arwenn et Numa qui m'ont témoigné un soutien sans faille et supporté malgré mon emploi du temps chargé et mes nombreuses absences.

Merci à mon groupe politique qui m'a fait confiance.

Merci au membre du Bureau : Grégory, Sylvie, Rémy, Martine et Yves pour cette fabuleuse collaboration. Nos échanges vont assurément me manquer et je souhaite la bienvenue à mon remplaçant M. Rochat Fenandez au sein du Bureau, qui je l'espère prendra autant de plaisir que moi.

TEXTE PROVISOIRE

La présidence du Grand Conseil entretient avec le Conseil d'Etat des relations privilégiées. J'ai certes beaucoup apprécié le côté convivial et amical de notre façon de communiquer et j'associe M. le chancelier et ses collaborateurs à cette vision de nos relations.

Enfin, merci à vous toutes et tous, chers collègues, vous qui m'avez soutenue et encouragée. La confiance que vous m'avez accordée durant cette année m'honore et je tiens à vous témoigner toute ma gratitude.

Nous avons vécu ensemble une année chargée durant ma présidence. Lors des 34 séances plénières qui ont eu lieu — et malgré 5 séances et demie annulées — nous avons traité 755 points à l'ordre du jour. Vous étiez par ailleurs tous particulièrement en forme le mardi 1er septembre 2015. Alors qu'il ne s'agissait que de ma deuxième séance au perchoir, vous ne m'avez laissé aucun répit, avec un record de 38 points inscrits à l'ordre du jour.

Comme certains d'entre vous le savent peut-être, en entrant au Bureau du Grand Conseil en 2012, j'ai dû fixer des priorités et j'ai quitté les services du Parlement à Berne, après douze ans de bons et loyaux services. Ma présidence et l'élection de M. Guy Parmelin m'ont permis de renouer avec la Berne fédérale pour mon plus grand plaisir. En effet, une délégation vaudoise s'est rendue le 9 décembre 2015 au Palais fédéral. Nous avons d'ailleurs eu le privilège de prendre un café à 7h00 du matin avec M. Parmelin. Ensuite, il y a eu la réception du Conseiller fédéral à Nyon. Pour clôturer cette nomination d'un nouveau conseiller fédéral, M. Guy Parmelin a invité le Bureau élargi du Grand Conseil le 13 juin dernier à la maison de Wattwil à Berne, puis nous a accompagnés au Palais fédéral, plus précisément à la galerie des Alpes, où un apéritif dinatoire nous attendait. Plusieurs conseillers nationaux et fédéraux sont venus partager ce moment avec nous. Nous avons aussi eu la chance de pouvoir faire une visite en coulisse grâce à deux conseillères nationales, Mmes Isabelle Chevalley et Alice Glauser.

Parmi les autres temps forts de cette année, nous nous sommes prononcés sur de nombreux objets importants. Je citerais par exemple le paquet logement, la loi sur la pédagogie spécialisée, la réforme vaudoise de l'imposition des entreprises (RIE III), la loi sur l'action sociale vaudoise, le traitement du rapport du Conseil d'Etat sur les enfances volées et victimes de détention administrative. Durant cette année présidentielle, nous avons également vécu deux périodes d'élections : les élections fédérales du 18 octobre et les élections communales du 28 février, qui nous ont toutes et tous particulièrement occupés. Je vous remercie néanmoins d'avoir su faire la part des choses et de vous être investis pleinement dans votre mandat de députés au Grand Conseil, malgré les engagements politiques et personnels de chacun.

Mes prédécesseurs m'avaient prévenue que je vivrais une expérience incroyable, et je le confirme. Ce fut une expérience unique et enrichissante qui m'a permis d'aller à la rencontre de notre population vaudoise dans toute sa mixité. Il est difficile de choisir une représentation qui m'ait particulièrement marquée, tant j'ai eu un énorme plaisir à sillonner notre canton et à partir à la découverte de ses multiples facettes. Je n'ai retiré que du positif de ces rencontres avec des Vaudoises et Vaudois passionnés, engagés — souvent bénévolement — et qui contribuent à la bonne marche de nos régions. Jean-Villard Gilles avait raison : « On a un bien joli canton ! »

Pour la suite, je félicite d'ores et déjà Grégory Devaud et je lui souhaite bonne chance pour ma succession. Je suis fière de laisser à notre nouveau président un ordre du jour terminé, sans dossiers en suspens, et de partir l'esprit libre avec le sentiment du devoir accompli.

Je suis par ailleurs très heureuse de passer le témoin à quelqu'un de plus jeune que moi. En étant élu à seulement 32 ans à la présidence du Grand Conseil, Grégory incarne parfaitement une jeunesse vaudoise qui s'investit dans les affaires de notre canton et à laquelle il faut faire confiance. C'est un signe fort qui me réjouit et qui démontre que les postes à responsabilités sont à la portée de tous. Tout comme moi, Grégory, tu comptes trois enfants. J'espère donc qu'on ne te fera pas les mêmes remarques. Car c'est bien connu, il est plus difficile pour un homme que pour une femme de concilier vie familiale et travail à responsabilités… *(Rires et applaudissements.)*

Grégory est également un grand sportif, notamment un honorable marathonien. Mais c'est un autre type de marathon qui t'attend cette année, un marathon peut-être un peu plus gourmand. En effet,

TEXTE PROVISOIRE

Jacques Nicolet déclarait l'année dernière, lors de sa passation des pouvoirs, qu'il avait bien profité des nombreux cocktails dînatoires et que ces costumes avaient commencé à rétrécir. Je tiens donc à t'offrir ce petit cadeau, en espérant que tu tiendras au mieux la distance. Il s'agit de petites fiches détachables pour garder un rythme de croisière — métro, boulot, dodo — et de vingt moyens de pratiquer un sport en tout temps et en toute occasion. Je te remets aussi la fameuse clef du 12bis et le *pin's* que je me permets de t'épingler à la boutonnière.

Voilà, une page se tourne, une autre est en train de s'écrire et je me réjouis d'ores et déjà de la suite. Je vous souhaite à tous le meilleur et je cède donc ma place et la parole à M. le président du Grand Conseil, Grégory Devaud. *(Applaudissements.)*

M. Grégory Devaud (PLR) : — Madame la présidente, je vous remercie pour la transmission de ces symboles et je me plais à imaginer que le *pin's* que vous me remettez représente le piquant et l'ironie nécessaire à la fonction, que la clochette représente l'autorité et la fermeté indispensable à la bonne tenue des débats et que la clef du caveau doit probablement représenter la convivialité et les valeurs traditionnelles portées à travers notre canton au gré des représentations… Merci !

Discours de M. Grégory Devaud, nouveau président

Madame la Présidente du Grand Conseil sortant de charge,

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'Etat,

Monsieur le Secrétaire général du Grand Conseil et Mesdames et Messieurs les membres du Secrétariat général,

Monsieur le Chancelier,

Mesdames et Messieurs les invités et personnes présentes dans la tribune du public en vos titres et fonctions,

Mesdames et Messieurs et vous chères et chers collègues députées et députés,

Permettez-moi de m'adresser à vous tout d'abord pour vous remercier sincèrement de m'avoir élu en cet après-midi comme nouveau président du Grand Conseil. Je mesure la responsabilité et l'honneur dont vous me gratifiez. J'y suis sensible et j'espère être digne de cette confiance et je vous garantis vouloir tout mettre en œuvre afin de respecter et d'assumer le mandat et la mission que vous me confiez.

Un merci particulier à Marc-Oliver Buffat, président du groupe PLR, pour sa présentation bien trop élogieuse et à mes collègues du groupe PLR d'avoir décidé de me proposer pour cette fonction particulière qu'est l'accession au perchoir.

Un merci également à mes collègues du Bureau du Grand Conseil pour l'équipe que nous formons et l'aide passée, présente et future. Je sais pouvoir compter sur une « *team* de course » pour m'entourer dans la gestion des affaires inhérentes au fonctionnement de notre et de nos institutions. Une aide également bienvenue est assurée par M. le Secrétaire général et par toute l'équipe du secrétariat général, des huissiers, du personnel de la buvette, de la régie et de la sécurité, que je tiens d'ores et déjà à remercier pour leur si précieuse collaboration.

Madame la Présidente du Grand Conseil sortante de charge, chère Roxanne, vous terminez ainsi aujourd'hui votre mandat ou devrais-je plutôt dire votre défi. Je crois savoir qu'il vous tenait à cœur de démontrer que ce n'est ni par le genre ni par la stature qu'un président sait mener ses affaires. Vous avez donc su, tout au long de cette année, et avec brio, diriger nos débats et assumer l'ensemble des tâches incombant à la fonction. De lourds dossiers furent traités. Je n'en dresserais pas la liste, mais je me permets de rappeler que 2015 et 2016 ont vu naître la RIE III, la nouvelle Loi sur la pédagogie spécialisée et la Loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), de sacrés morceaux comme on dit chez nous, et bien sûr, parmi bien d'autres projets et plusieurs dizaines de millions investis dans le réseau routier cantonal, à Malley, au CHUV ou encore, et plus récemment,

TEXTE PROVISOIRE

dans un premier pas pour le développement des infrastructures dans les alpes vaudoises. Ce fut une vraie belle année présidentielle.

Il m'incombe donc à ce moment très précis, et au nom du Grand Conseil vaudois, de vous adresser nos félicitations et nos remerciements pour cet engagement. Des remerciements et des félicitations ne sauraient aller sans quelques cadeaux et j'en ai prévu trois cet après-midi.

Le premier, très simple et très pratique, représente et résume à lui seul, à la vaudoise, non pas forcément un sentiment personnel, mais plutôt que je crois partagé par bon nombre de nos collègues au vu des bruits de couloir tout au long de ces quelques mois de présidence. « J'suis déçu en bien ! » Croyez bien que si certains doutaient de vos compétences à manier la clochette, ils sont désormais certains d'avoir eu affaire à une femme de poigne au ton ferme ! *(Le nouveau président remet un premier présent à la présidente sortante de charge. N.d.l.r.)*

Le deuxième et le troisième cadeau représentent plutôt vos activités. Puisque vous assumez parfaitement le fait d'être une adhérente au double mandat, par votre travail et par votre personnalité, il m'apparaissait intéressant de vous offrir deux sièges ! Le premier, bien de chez nous, en vrai bois vaudois, peut-être fait par des vaudois, mais aux Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO) est un siège relax ! Puisque, retournant pour un temps en tout cas, à votre siège de députée, vous devriez retrouver un rythme un peu plus relax que l'actuel. Le deuxième, également comme on les aime, et toujours provenant du savoir-faire des ateliers des EPO, est un siège de vigneron ! Ou devrais-je dire de la syndique, car si c'est peut-être un peu plus relax que vous serez dans nos travées, ce ne devrait être le cas sur vos terres à Avenches. A noter que ce tabouret ne possède que quatre verres, mais étant sept à la Municipalité d'Avenches, nul doute que vous saurez, à chaque fois, vous trouver dans la majorité…. Merci et bonne suite ! *(Applaudissements.)*

Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'Etat,

Je tiens à vous remercier de votre présence. Vous témoignez ainsi de l'importance de la relation entre parlement et gouvernement. Sachez que je tiens, comme mes prédécesseurs, à œuvrer pour qu'elle soit étroite et pleine de respect mutuel. Durant l'année à venir, peut-être plus que jamais, nous aurons à témoigner et à promouvoir cette collaboration et cette complémentarité. D'importants dossiers fondamentaux pour le développement de notre canton sont à l'ordre du jour dans l'année à venir. La révision de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) ou la péréquation intercommunale n'en sont que des exemples. Le nouveau parlement, pour ne pas dire le nouveau bâtiment du parlement, sera aussi l'occasion pour les deux pouvoirs que nous représentons, et vis-à-vis de la population, de démontrer que chacun fait son travail, chez soi et dans le cadre de ses compétences. Respect mutuel signifie aussi respect des délais et je vous sais gré des efforts que vous entreprenez à ce sujet notamment. Respect également de la part des députées et députés des formes des interventions parlementaires et de leur pertinence. Vous connaissez mon souci d'efficacité et ma conception du bon sens. Il s'agira donc, pour l'un et pour l'autre, de faire usage du second pour atteindre le premier, et ce, malgré certaines échéances à venir, électorales notamment. Je suis toutefois convaincu de notre capacité à travailler ensemble, parlement et gouvernement, pour le bien de l'ensemble des citoyennes et des citoyens vaudois.

Permettez-moi encore de saluer les personnes présentes à la tribune : M. Frédéric Borloz, Syndic d'Aigle et, bien sûr, Conseiller national, M. Marc-Olivier Drapel, Président du comité d'organisation de la réception du président du Grand Conseil et les membres du comité dont ma sœur, unique et préférée, mes chers collègues de la Municipalité de la législature passée et future et aussi mes collègues, ma famille, mes amis et mes proches que je remercie pour leur engagement, pour leur soutien et leur compréhension à mon égard. Lorsqu'on est passionné, on peut trop souvent finir isolé, mais ils savent me rappeler à la réalité, m'entourer, me conseiller et m'accompagner dans une vie parfois mouvementée…

Je tiens également à avoir une pensée pour mon épouse, ma moitié, qui me complète et me préserve. Ne pouvant être présente aujourd'hui, je profite de lui rendre hommage pour son soutien inconditionnel, ou presque, sa parfaite gestion de notre famille et son amour, énorme, à mon égard et à celui de nos trois enfants. Merci à elle !

TEXTE PROVISOIRE

J'ai également une pensée émue pour les personnes qui nous regardent d'un peu plus loin. Elle et lui en particulier, et tous les autres… Merci à eux ! *(Applaudissements.)*

Je me permets maintenant de passer la parole au représentant de la commune d'Aigle pour les invitations d'usage et me permettrait de la reprendre afin de clore la séance. Monsieur le Syndic d'Aigle, Frédéric Borloz, vous avez la parole… *(Le syndic d'Aigle invite les députés à un apéritif après la séance et les convie à la cérémonie en l'honneur du nouveau président qui aura lieu à Aigle le 13 septembre 2016, N.d.l.r.)*

Merci, monsieur le Syndic, pour vos propos. Nous arrivons ainsi au terme de cette cérémonie, mais également au terme de cette année parlementaire. Je ne saurais clore cette séance sans vous remercier toutes et tous pour votre engagement et votre efficacité durant l'année écoulée. Je vous souhaite d'ores et déjà un bel été et de bonnes vacances pour ceux qui en ont. Et je conclus en vous donnant rendez-vous mardi 23 août, ici même, pour la rentrée parlementaire.

_____

La séance est levée à 16 h 30.

_____

TEXTE PROVISOIRE